



REVUE DE PRESSE

Semaines 23, 24 et 25
03/06/2024 – 21/06/2024

Revue de presse réalisée à partir des revues et sites suivants :

- FROIDNEWS
- L'Officiel des Transporteurs
- Transport Info
- LSA Commerce & Consommation
- Les Marchés
- Les Échos
- Bulletin des Transports et de la Logistique

N'hésitez pas à nous adresser des coupures de revues concernant l'activité du transport et de l'entreposage frigorifique dans vos régions en nous les envoyant à l'adresse mail :

info@lachainelogistiquedufroid.fr

La diffusion de cette revue de presse se fait dans le cadre d'un contrat avec le CFC (centre français d'exploitation du droit de copie). En effet, en application de l'article L 122 10 du code de la propriété intellectuelle, la photocopie d'un article de presse ou d'un extrait d'ouvrage au sein d'une entreprise, d'une administration, d'une association ou d'une autre organisation constitue une reproduction d'œuvre protégée qui nécessite donc l'autorisation du CFC. La Chaine Logistique du Froid rappelle que la reproduction d'un article de presse ou d'une page de livre sans autorisation du CFC constitue un délit de contrefaçon qui est puni de 3 ans d'emprisonnement et d'une amende de 300 000 euros. Cette revue de presse est donc destinée à l'usage exclusif du destinataire.

SOMMAIRE

PREMIÈRE PARTIE – L’actualité des transporteurs et logisticiens frigorifiques

- **FROIDNEWS**
 - SELFI 2024, une édition couronnée de succès
 - Les Rencontres Transfrigoroute se dérouleront à Nice en octobre prochain
- **L’Officiel des Transporteurs**
 - Nomination : Valérie Lasserre passe la main à La Chaîne Logistique du Froid
 - Le groupe Olano (64) met la main sur New Bea Trasporti
 - « Les pics d’activité nous conduisent à ajouter 100 tournées quotidiennes »
 - Jacky Perrenot commande 100 camions électriques auprès de MAN
 - Transport frigorifique : TFMO passe sous pavillon belge
- **Transport Info**
 - Acquisition : Les Transports Brevet (01) se renforcent avec le rachat de Fartrans (71)
 - Vincent Ricci nommé directeur général de GXO France
 - Gestion de flotte : Microlise déploie sa solution sur 890 camions de la STAF !

DEUXIÈME PARTIE – L’actualité des donneurs d’ordres :

- **LSA Commerce & Consommation**
 - Deux nouvelles nominations chez Sodial
 - Franprix a un nouveau directeur de la franchise
 - Tipiak nomme un directeur général par intérim
 - Anne-Claire Pons prend la direction générale de Produit en Bretagne
 - Auchan fait le tour de France de ses filières responsables
 - La filière porcine prête à s’engager pour contenir la baisse de la production
 - Sale temps pour les produits frais traditionnels
 - Le bio cherche la voie pour sortir de la crise
 - Franchise : Carrefour assigné par Bercy pour 200 millions d’euros
 - Franchise : Carrefour assigné par Bercy pour 200 millions d’euros
 - Jean Verdier (L’Agence Bio) : « Il y a eu une pause mais cela va redémarrer »
 - Emmanuel de Courrèges, directeur de la Franchise chez Franprix, rejoint le groupe Paul
 - La prochaine directrice de la communication de Lactalis sera...
 - Franck Poncet quitte Emova Group pour prendre la direction générale de Biocoop
- **Les Échos**
 - Entre ZAN et réindustrialisation, les plateformes logistiques XXL divisent les élus locaux
 - JO : les grossistes de Rungis appréhendent un casse-tête logistique
 - Alimentation : Intermarché tourne ses 56 usines vers le frais et le végétal
 - Distribution : Carrefour pourra enfin entrer chez Cora le 1er juillet
 - Casino : les nouveaux dirigeants confirment l’urgence de la relance
 - Crise ouverte à l’association nationale des industries agroalimentaires
 - En quête de réconfort, les Français se tournent vers les « aliments doux »
 - Carrefour menacé de 200 millions d’amende par Bercy
 - Les distributeurs assurent les agriculteurs de leur bonne volonté
- **Les Marchés**
 - Quels objectifs se donne la filière porc pour 2035 ?
 - Plan Œufs 2030 : combien de nouveaux bâtiments, quelle part de l’alternatif, quelle stratégie de filière ?
 - Produits laitiers : sur quels segments les ventes progressent en volumes ?
 - « Le bio consommé en France est principalement made in France »
 - La restauration pèse près d’1/4 du chiffre d’affaires des PME-ETI de l’alimentaire

TROISIÈME PARTIE – L’actualité technique, juridique et réglementaire :

- **L’Officiel des Transporteurs**
 - Grèves portuaires : alerte sur les conséquences pour le TRM
 - Poids-lourds électriques : 130 M€ d’aides publiques annoncées
 - Espagne : une nouvelle étape pour le transport international
 - Dossiers transports de l’UE : report des travaux sur les méga-camions

PREMIERE PARTIE :

L'ACTUALITE DES TRANSPORTEURS ET LOGISTICIENS



SELFI 2024, une édition couronnée de succès

Autour des thématiques phares de la décarbonation et du dernier kilomètre, l'édition 2024 du Salon Exclusif Logistique Froid Innovations s'est tenue pour la deuxième fois dans l'enceinte du Marché international de Rungis.



Copyright photo : Didier Venom.

Succès renouvelé du SELFI pour son édition 2024, les 29 et 30 mai derniers, avec un peu plus de 1 000 participants malgré un temps déplorable. « *La première édition a été un véritable succès et je remercie mon ami Pierre Besomi d'avoir renouvelé l'expérience dans ce temple de la logistique des produits frais qu'est le Marché de Rungis* », a commenté Stéphane Layani, président du Marché international de Rungis.

Le salon a rassemblé 55 exposants avec un intérêt marqué pour les enjeux du dernier kilomètre et les solutions de vélos-cargos. Nous avons accueilli cette année également avec beaucoup de plaisir des logisticiens aussi bien en tant qu'exposants qu'en tant que visiteurs, dont certains pour la première fois. Etaient ainsi présents : Ayopa by Delanchy avec Brigitte Delanchy, le Groupe Antoine (Sofripa, Grière Distribution), Lapeyre Logistique, le Groupe Olano, Sofrilog et STAF. « *A quelques semaines d'un défi logistique sans précédent pour les professionnels de l'alimentaire et dans un contexte réglementaire de plus en plus contraignant, les opérateurs du Marché ont ou découvrir*

une offre de très haut niveau pour réinventer leur logistique et accélérer la décarbonation de leurs activités ! », poursuit Stéphane Layani.

Nous restons campés sur notre localisation à Rungis en 2025 à la demande des exposants, cet emplacement étant devenu une évidence et confirmant notre positionnement orienté autour de l'écosystème de la filière logistique et transport de la température dirigée et du dernier kilomètre.

Les Rencontres Transfrigoroute se dérouleront à Nice en octobre prochain
Les 10 et 11 octobre prochains, Nice accueillera les rencontres de Transfrigoroute International. Elles viendront s'interroger sur les évolutions à venir dans le secteur autour de la thématique « Une nouvelle ère pour la logistique frigorifique – Quelles transformations et quels défis d'ici 2035 ? ».



Quelles visages pour la température dirigée d'ici 2035 ? Dans un contexte où une ville moyenne dispose d'environ 48h d'autonomie en produits frais ou surgelés, les professionnels du secteur, habitués à s'adapter aux fluctuations saisonnières ou exceptionnelles de la consommation (Covid, JO), s'attendent à subir des ruptures économiques et sociales qui viendront bouleverser le secteur dans les années à venir. Autour de ces différents enjeux et problématiques, l'ensemble de l'écosystème européen de la logistique frigorifique (équipementiers du froid, plateformes logistiques, transporteurs) se réunira pour un événement dédié aux transformations du secteur au cours de la prochaine décennie les 10 et 11 octobre prochain à Nice.

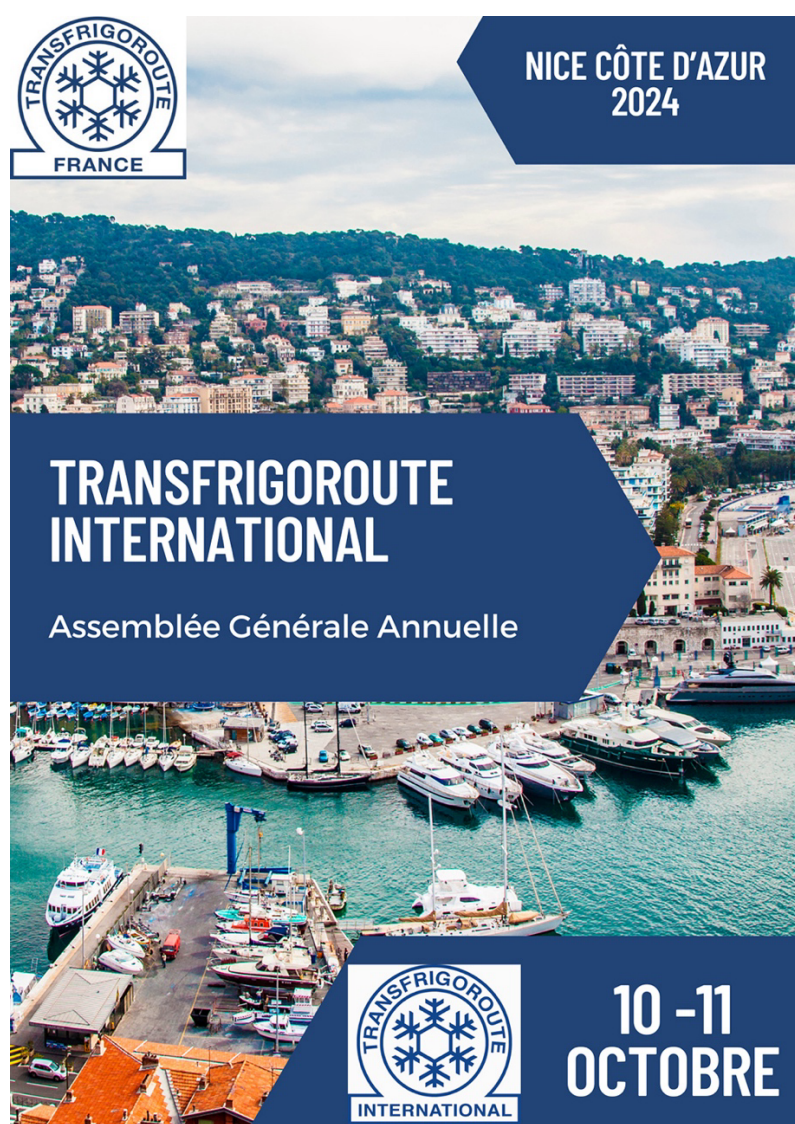
Intégrer les spécificités du travail sous température dirigée

« *Les modes de consommation évoluent* », explique Jean-Marc Platero, président de Transfrigoroute France, association réunissant les équipementiers du secteur frigorifique (constructeurs de groupes de production de froid et de camions, loueurs, carrossiers...). « *L'électrification du transport frigorifique représente aussi une attente forte des professionnels et des citoyens, tout comme le développement de nouvelles solutions de livraison en dernier kilomètre, ou de la multimodalité. Aujourd'hui, les réflexions sur la logistique et le transport de demain n'intègrent pas toujours les spécificités du travail sous température dirigée* », regrette-t-il. Des spécificités qui posent des défis supplémentaires : outre la double motorisation des véhicules (pour la traction

et la fabrication de froid), le travail en flux tendu est exacerbé par la nature périssable des produits transportés, ajoute une importante dimension de sécurité sanitaire, détaille l'association.

Permettre aux professionnels de mieux s'adapter et se renouveler

Sous la problématique « Une nouvelle ère pour la logistique frigorifique - Quelles transformations et quels défis d'ici 2035 ? », Les rencontres de Transfrigoroute International ont ainsi pour ambition de permettre aux professionnels de toute l'Europe d'anticiper les transformations futures. « *Nous sommes ravis d'accueillir en France nos confrères européens pour un survol de ce qui nous impactera dans les années à venir*, indique Jean-Marc Platero, président de Transfrigoroute France. *Nous proposerons un tour d'horizon complet des perspectives économiques, sociales, environnementales, réglementaires et géopolitiques des dix années à venir, dans l'optique de permettre aux professionnels de toujours mieux s'adapter et se renouveler* ».



TRANSFRIGOROUTE
FRANCE

NICE CÔTE D'AZUR
2024

TRANSFRIGOROUTE
INTERNATIONAL

Assemblée Générale Annuelle

TRANSFRIGOROUTE
INTERNATIONAL

10 - 11
OCTOBRE

Nomination : Valérie Lasserre passe la main à La Chaîne Logistique du Froid



La déléguée générale de La Chaîne Logistique du Froid, Valérie Lasserre, va passer la main d'ici octobre prochain. Son successeur est déjà connu et travaillera dans la continuité du travail mené par sa prédécesseuse.

Le 31 mai, La Chaîne Logistique du Froid a officialisé la nomination d'un nouveau délégué général. Valérie Lasserre, en place depuis juin 2002, va céder sa place dans ses missions pour représenter et défendre les intérêts des acteurs du transport et de la logistique à température dirigée. À compter d'octobre prochain, ce sera Noël Thieffine qui lui succédera pour poursuivre la feuille de route de la fédération au terme d'une période de transition. La stratégie de La Chaîne Logistique du Froid restera inchangée : accompagner les entreprises dans la transition énergétique afin de relever les défis écologiques, techniques, et économiques ; développer l'attractivité des métiers du froid et susciter des vocations auprès des jeunes dans un contexte de pénurie de main d'œuvre ; et inscrire la filière dans la transition numérique pour accroître la performance, la fiabilité et la sécurité.

Un ancien du transport routier

Noël Thieffine a débuté sa carrière au sein de la FNTR et a occupé le poste de secrétaire général (de 2005 à 2008). Il a ensuite rejoint la FNTV en tant que délégué régional Auvergne Rhône-Alpes (2008 à 2018) puis comme Responsable Économie, numérique et prospective de

2018 à 2021. Avant sa nomination à La Chaîne Logistique du Froid, il exerçait en tant que Secrétaire général de l'Union nationale des industries de la Quincaillerie (UNIQ) depuis 2021.



Noël Thiefine prendra les rênes de La Chaîne logistique du Froid en octobre prochain.
Crédit photo : DR

Le groupe Olano (64) met la main sur New Bea Trasporti

Comme annoncé par son dirigeant Nicolas Olano il y a quelques semaines dans nos colonnes, le groupe éponyme avait des ambitions de croissance à l'international, « *en particulier en Italie* ». Le groupe basque vient d'annoncer sur ses réseaux sociaux le rachat de son homologue transalpin New Bea Trasporti. Basé à Monopoli dans la région des Pouilles, ce transporteur est spécialisé dans le transport de produits de la mer. Concrètement, le groupe Olano prend le contrôle d'une entreprise revendiquant un chiffre d'affaires annuel de 6 millions d'euros. S'appuyant sur un effectif de 26 collaborateurs et une flotte de 11 véhicules, la société a initié un projet de construction d'une plateforme de plus de 2 000 m² dédiée à la distribution des produits de la mer.

Revendiquant 600 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023, le groupe Olano est un adepte des acquisitions pour consolider ses activités. En 2022, le transporteur basque a mis la main sur ses homologues espagnols Devesa Express et Caudete Logistics pour muscler son activité à l'international. Comptant une soixantaine de sites (dont 1,6 million de m³ en froid), le groupe Olano s'appuie sur un effectif de 3 500 salariés et une flotte de 1 600 véhicules en propre.

« Les pics d'activité nous conduisent à ajouter 100 tournées quotidiennes »

Le retour du printemps est traditionnellement synonyme de pic d'activité pour XPO Logistics sur la distribution du dernier kilomètre. Point avec Frédéric Aziron, directeur de la distribution palettisée du groupe en France.

Qu'est-ce que représente la distribution palettisée chez XPO Logistics ?

Frédéric Aziron : En France, la distribution palettisée (LTL) est l'une des deux grandes activités du groupe XPO Logistics avec le Full Truck Load (ou lots complets). Un peu plus de 60 % de cette activité LTL s'organisent autour de trois grands marchés avec ce type de distribution : le retail, l'industrie et la construction. En matière de volume, cela représente environ 30 000 palettes acheminées par jour. Cela nécessite environ 1 200 tournées par jour et 650 tractions sur une trentaine de sites au sein de notre réseau.

Qu'est-ce qu'un pic d'activité chez XPO Logistics ? Comment se prépare le groupe à ce surplus d'activité et pour quels secteurs ?

F. A. : Dans le domaine de la distribution palettisée, peu élastique à la différence du monde du colis, on considère qu'il y a un pic lorsqu'il y a une hausse des volumes de 10 à 15 %. En règle générale, il y a plusieurs marchés qui font l'objet d'une augmentation de mars à mi-juillet : la construction, le monde agricole, le jardinage et le retail lié à la reprise de la consommation des ménages. Pour cette période, nous engageons une cinquantaine de CDD et d'intérimaires, notamment pour les postes de conducteurs et d'agents de quai. Bien sûr, nous aurons également quelques sous-traitants, car il nous faudra cent tournées quotidiennes de livraisons supplémentaires, cinquante tractions complémentaires (notamment de nuit) ainsi que trois sites additionnels. Ce qui porte à 36 le nombre d'implantations concernées pour ce pic. Nous nous préparons à ce pic d'activité dès février, en répertoriant par site les forces en présence, les obstacles et les besoins. Pour y faire face, nous invitons les collaborateurs à limiter leurs congés sur les périodes les plus tendues, à savoir les mois de mai et juin. Le réseau de distribution palettisée de XPO

Logistics, c'est 70 % de tractions et 50 % de la distribution en parc propre. Ce qui nous rend moins dépendants du recours à la sous-traitance et donc plus fiables dans un contexte très difficile pour les entreprises de transport, en raison de la forte inflation, la baisse de l'activité et une concurrence forte.

Avec les Jeux olympiques de Paris 2024, les livraisons devraient être plus difficiles à cause des restrictions de circulation. Comment XPO Logistics va-t-il s'organiser auprès des clients ?

F. A. : Habituellement, les mois de juillet et août sont des périodes où l'activité est en baisse. L'organisation des JOP va forcément avoir des impacts sur les livraisons de dernier kilomètre à cause de mesures de restriction de circulation, et ce, sur une période relativement étendue (2 x 15 jours). Nous sensibilisons donc les clients à planifier et lisser les livraisons de marchandises dont ils ont besoin pour leur activité. Pour faciliter cette organisation, nous nous appuyons sur les solutions numériques pour simplifier les procédures pour le client, telles que la prise de rendez-vous digitale. Nous nous appuyons également sur notre nouvelle base de données concernant nos destinataires, qui rassemble des informations détaillées facilitant les livraisons, notamment les préférences de nos clients. L'innovation et la décarbonation sont deux éléments clés de la maîtrise des coûts et de la qualité de service, encore plus face à des événements exceptionnels.

Jacky Perrenot commande 100 camions électriques auprès de MAN

Le groupe Jacky Perrenot mise sur l'électrique pour décarboner son activité. Le transporteur a officialisé la commande de 100 camions électriques (tracteurs et porteurs) auprès de MAN Truck & Bus France. *« Il s'agit de la première commande ferme en France de camions électriques de notre nouvelle gamme MAN eTruck. Elle est pour nous symbolique et particulièrement importante car elle marque le début concret de l'introduction sur le marché français de notre nouvelle gamme »*, se félicite Jean-Yves Kerbrat, directeur général MAN Truck & Bus France. Depuis 2020, Jacky Perrenot, avait opéré dès 2020 le premier modèle de camion 26 tonnes 100 % électrique du constructeur (MAN eTGM) pour des livraisons auprès de l'enseigne Franprix en Île-de-France. L'engagement de Jacky Perrenot comprend une commande ferme de 40 véhicules eTGX et eTGS de MAN à laquelle pourraient s'ajouter 60 camions supplémentaires selon certaines conditions non communiquées. *« Notre transition vers l'électrification est en marche, de nouvelles unités rejoignent notre flotte chaque mois, nous opérons déjà plus de 40 poids lourds et plus de 100 véhicules utilitaires 20 m³ »*, déclare Philippe Cuoc, directeur général de Jacky Perrenot. Le groupe de transport et de logistique (10 000 salariés, 145 agences) s'appuie sur un parc roulant de près de 10 000 cartes grises, dont 20 % de véhicules aux énergies alternatives.



Le groupe Transports frigorifiques des Monts d'or a été cédé au groupe H.Essers. Une opération qui lui permet de consolider ses actifs en France, en particulier dans le

transport pharmaceutique.

Le 3 juin, les Transports frigorifiques des Monts d'or (TFMO) sont officiellement passés sous le contrôle du groupe belge H.Essers. Cette transaction renforce la présence géographique du transporteur belge en France. « *L'expertise et le solide réseau local de l'entreprise renforceront non seulement notre position sur le marché français, mais augmenteront également considérablement notre capacité à offrir des transports de haute qualité sous température contrôlée* », souligne Christopher Van den Daele, directeur des opérations Transport chez H.Essers. En outre, le dirigeant indique que « *cette acquisition ouvre également la porte à des opportunités intéressantes, telles que l'ajout d'un crossdock dédié à la santé et l'expansion de notre concept LTL* ». L'objectif du groupe belge étant de consolider son empreinte en Europe, comme il l'a fait avec la reprise de Romano Trasporti en Italie l'année dernière.

Consolidation pour le marché pharmaceutique

Dans le détail, H.Essers met la main sur une entreprise s'appuyant une équipe d'environ 190 employés et une flotte de 152 véhicules en propre. Basée à Lissieu (69), TFMO est spécialisée dans le transport sous température dirigée pour les secteurs de la pharmacie et de l'alimentaire. Le groupe rhodanien a généré un chiffre d'affaires de 33,1 M€ en 2023. « *L'acquisition par H.Essers offre à notre entreprise de nouvelles opportunités de croissance et de développement. Nous sommes convaincus que les valeurs partagées et l'expertise complémentaire des deux organisations conduiront à un avenir prospère pour TFMO et ses employés* », indique Franck Guerpillon, PDG de TFMO. Revendiquant un chiffre d'affaires de plus d'un milliard d'euros en 2023, H.Essers s'appuie sur un effectif de 7 500 salariés. Le groupe belge opère une flotte de 1 420 tracteurs et 4 060 remorques. Il s'appuie sur un réseau de 89 sites, avec une surface d'entreposage de 1,2 million de mètres carrés.

Acquisition : Les Transports Brevet (01) se renforcent avec le rachat de Fartrans (71)

19 juin 2024 Valérie Chrzavzez Stratégie & marchés 1



[MA]

Le tribunal de commerce de Nantes a validé le projet de reprise partielle de Fartrans par **les transports Brevet**, dont le siège est à Villards-les-Dombes (01).

Basée à Chalon-sur-Saône (71), la société Fartrans avait été reprise en 2009 par les transports Barré, puis absorbée par sa filiale Exfret 44 en 2018*. L'entreprise de 250 salariés qui connaissait des difficultés avait déposé le bilan en 2022. Elle était placée en procédure de sauvegarde avec recherche de repreneurs.

Son dirigeant, Pascal Charrier, expliquait ses difficultés par la conversion de 70 % de sa flotte au gaz, une énergie qui avait connu d'importantes hausses de prix liées à l'invasion de l'Ukraine par la Russie.

Nicolas Brevet, Pdg de l'entreprise précise que cette opération de croissance externe va lui permettre d'étoffer son offre auprès de ses clients régionaux. « *Je ne reprends ni matériel, ni bâtiment, mais des conducteurs qui faisaient du transport frigorifique et qui vont nous permettre de densifier notre activité* », souligne-t-il.

Brevet dispose de trois sites dans le département, à Crissey, Chatenoy-le-Royal et Macon où les salariés repris seront intégrés. Avec les 15 conducteurs de Fartrans, Brevet peut désormais s'appuyer sur 250 salariés et près de 140 véhicules moteurs en exploitation.

*D'autres repreneurs se sont partagés Exfret. Dispam a repris les sites de Vallet 44 et Gondreville 54, les transports Antoine celui de Le Bailleul 72 tandis que le site de Hœrdt (67) n'a pas trouvé de repreneur.

Vincent Ricci nommé directeur général de GXO France

20 juin 2024 Renaud CHASLE Bloc-notes, Nominations 0



Vincent Ricci succède à **Rui Marques** à la tête de GXO France. Directeur général adjoint de l'entreprise **depuis 2023**, il aura pour mission à son nouveau poste « de renforcer les partenariats existants avec les clients de GXO en France, d'étendre l'offre de services à de nouveaux secteurs et de développer l'offre de transport », indique GXO dans un communiqué.

Il dirige désormais l'équipe française de près de 10 000 collaborateurs répartis dans plus de 70 entrepôts dans l'Hexagone. Vincent Ricci a rejoint GXO en 2017 en tant que directeur du développement. Auparavant il a travaillé au sein du cabinet PwC, puis de Geodis où il était en charge du développement des comptes e-commerce et enfin pour Amazon comme responsable points de retrait et consignes.

Gestion de flotte : Microlise déploie sa solution sur 890 camions de la STAF !

19 juin 2024 Renaud CHASLE Digital & Transport 0



La Société de Transports Alimentaires et Frigorifiques (STAF) a choisi le fournisseur britannique de solutions de gestion de flotte pour équiper 890 véhicules de sa flotte en informatique embarquée. C'est un contrat majeur pour Microlise qui cherche depuis quelques années à renforcer sa présence sur le marché français.

Outre les boîtiers télématiques, la STAF utilisera sur le portail de gestion de Microlise 4 modules spécifiques : Journey Management de gestion des trajets et planification de missions, Fleet Performance et Fleet Safety de suivi des performances et d'analyse des incidents de conduite, ainsi que l'application SmartPOD de preuve de livraison.

Selon Microlise, la STAF bénéficiera ainsi de rapports d'audit de température complets par trajet et d'un ensemble de données exploitables en temps réel pour améliorer les performances de ses véhicules et les comportements de conduite ou encore la visibilité des itinéraires et le calcul des heures d'arrivée (ETA).

Ces données permettront à la STAF d'améliorer la traçabilité de la chaîne du froid et la remontée de données à ses donneurs d'ordres de l'industrie agroalimentaire. En outre Microlise fournit au transporteur une solution de navigation poids lourds en fonction du trafic en temps réel.

Renaud Chasle

DEUXIÈME PARTIE :

L'ACTUALITE DES DONNEURS D'ORDRES ET DU MARCHE



Deux nouvelles nominations chez Sodiaal

La Coopérative laitière Sodiaal a annoncé les nominations de Romain Deurbergue au poste de directeur général de Candia et de Renaud Chamonal au poste de directeur général de Sodiaal Fromages.



Sodiaal a nommé Romain Deurbergue (à gauche) au poste de directeur général de Candia et de Renaud Chamonal au poste de directeur général de Sodiaal Fromages.

Romain Deurbergue, en poste depuis le 20 mars, et Renaud Chamonal, à compter du 1^{er} juin, prennent respectivement la direction générale de Candia et de Sodiaal Fromages. Ils intègrent également le Comex de Sodiaal dirigé par Antoine Collette. Diplômé de HEC Paris et âgé de 47 ans, Romain Deurbergue a intégré la Coopérative Sodiaal en novembre 2020 au poste de directeur gestion finances de Candia.

Il a débuté sa carrière chez Pfizer en Finance et Contrôle de Gestion avant de rejoindre Danone en 2013 où il a occupé différents postes. A compter de 2018, il devient directeur financier de Nutricia - filiale de Danone spécialisée dans la nutrition médicale - pour la France et le Maghreb. En tant que directeur général de Candia, Romain Deurbergue aura pour mission d'accélérer la transformation de Candia à laquelle il participe activement depuis plus de 3 ans.

Renaud Chamonal, directeur général de Sodiaal Fromages

Diplômé de l'ESC Pau et âgé de 51 ans, Renaud Chamonal dispose d'une solide expertise du secteur de la grande consommation agroalimentaire en France et à l'international dont 17 ans au sein du Groupe Danone auprès de la direction commerciale puis de la direction générale en Europe, Asie et Afrique du Nord. Il est depuis 4 ans Directeur Général d'Ecotone HFS et Alternative Channels, le leader européen de l'alimentation bio : Bonneterre, Bjorg et Alter Eco. Avec cette nomination, Renaud Chamonal mettra son expérience au profit de la stratégie de la coopérative et de la réussite des activités de Sodiaal Fromages.



Franprix a un nouveau directeur de la franchise

Suite au départ d'Emmanuel de Courrèges pour le groupe Paul, François Alarcon reprend la franchise chez Franprix. Déjà directeur général adjoint, il est entré chez Franprix en 2012.



© DR

François Alarcon récupère la franchise dans son périmètre.

Les départs n'occasionnent toujours pas des arrivées. Celui de Emmanuel de Courrèges, directeur de la franchise chez Franprix, pour le groupe Paul annoncé dans LSA le 4 juin, ne provoque pas une nouvelle entrée chez Franprix, désormais intégré dans le périmètre du nouveau Casino délesté des hypermarchés et supermarchés. François Alarcon ajoute en effet à ses fonctions de directeur général adjoint celle de directeur de la franchise.

Un fidèle

C'est un fidèle du groupe Casino qui reprend les rênes de la franchise. Entré chez le distributeur stéphanois en 2012, après une formation au sein de l'école de commerce Kedge, François Alarcon prend l'innovation en charge en 2018 avant d'accéder au poste de directeur de la stratégie et de l'innovation en 2019, où il reste quatre ans. Depuis mars 2023, il est directeur général adjoint en charge des opérations (supply chain, logistique, informatique) et de la stratégie. Franprix, enseigne de proximité, est un réseau qui se développe essentiellement en franchise. En 2023, elle a ouvert 148 magasins, dont 139 en franchise, la plupart à Paris et en région parisienne, ses terres de prédilection. Franprix a réalisé 1,52 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 2023, en hausse de 3,2 %, à périmètre comparable.



Tipiak nomme un directeur général par intérim

Alors que le groupe coopératif Terrena vient de boucler la reprise de 77,53 % de son capital, Alain Le Floch assure la transition en attendant le recrutement d'un nouveau DG pour Tipiak.



© Terrena

Alain Le Floch assurera la direction générale de Tipiak, en attendant le recrutement d'un nouveau DG.

La reprise de Tipiak par Terrena poursuit son cours. Alain Le Floch, actuel directeur général de Terrena, quittera ses fonctions à compter du 10 juin 2024, pour se consacrer pleinement à la direction de Tipiak, dans l'attente du recrutement d'un nouveau DG pour Tipiak, au plus tard au dernier trimestre 2024. Il remplace Jean-Joseph Schiehlé, démissionnaire, qui occupait ce poste depuis le 1er avril 2023 et qui restera directeur général délégué jusqu'au 15 juillet 2024.

À LIRE AUSSI

[Tipiak en passe d'être repris par le groupe coopératif Terrena](#)

La présidence du conseil d'administration est aussi confiée à Olivier Chaillou, par ailleurs président de Terrena. Le groupe vient en effet de boucler la reprise de 77,53 % du capital de Tipiak auprès de Maison Groult, de la Société de Gestion Billard, et de Hubert Grouès, l'ancien DG. Terrena déposera dans les prochains jours, via sa filiale C2 Développement, un projet d'offre publique d'achat simplifiée obligatoire auprès de l'AMF en vue d'acquérir le restant des actions non encore détenues.

Anne-Claire Pons prend la direction générale de Produit en Bretagne

Elle remplace Malo Bouëssel du Bourg, directeur depuis 15 ans de l'association de promotion des produits et des services de Bretagne.



© Produit en Bretagne

Anne-Claire Pons, directrice générale de Produit en Bretagne depuis le 3 juin 2024.

Anne-Claire Pons prend la direction générale de Produit en Bretagne, l'association de promotion des savoir-faire des entreprises bretonnes et leurs produits. Depuis le 3 juin 2024, elle a pris la succession de Malo Bouëssel du Bourg, qui a fait valoir ses droits à la retraite après 15 ans à la tête du réseau. Après un parcours managérial en direction commerciale, formation, communication et fortement engagée dans le monde associatif, la nouvelle directrice de Produit en Bretagne a une bonne connaissance du tissu économique local.

Diplômée de Neoma Business School, la nouvelle dirigeante a débuté son parcours professionnel au sein d'IBM puis BNP Paribas où elle a occupé différents postes à responsabilités au sein du réseau bancaire, avant notamment d'assurer la direction du développement et de la communication de Brest Business School. « *J'ai une grande confiance dans sa capacité à embarquer les équipes, dans sa sensibilité managériale, dans sa connaissance de la gestion de projets et dans sa capacité à accompagner la montée en compétence des équipes avec les enjeux qui sont devant nous* », souligne Jean Coisson, président de Produit en Bretagne.

Auchan fait le tour de France de ses filières responsables

Depuis 4 ans avec son Auchan Tour, "Tous aux champs", le distributeur fait le tour de France de ses filières produits frais pour renforcer les liens avec les producteurs et les partenaires locaux. Pour sa 4ème édition, 9ème étape à Boulogne-sur-Mer dans l'usine Mowi, partenaire sur sa filière saumon Auchan Cultivons le bon.



© Charlotte Barriquand

Lancé en 2021, le Auchan Tour sillonne la France embarquant à son bord collaborateurs et partenaires sur la route des producteurs locaux pour la filière Auchan Cultivons le bon.

En ce matin du mardi 11 juin, l'ambiance est à son comble devant le magasin Auchan de Saint-Martin-Boulogne (62). Il est 8 h 30 et la foule s'amasse autour d'un bus pas comme les autres : celui du Auchan Tour. Floqué à l'image de ce tour de France qu'a imaginé le distributeur du Nord il y a de cela 4 ans "pour embarquer collaborateurs, clients et partenaires à la découverte des producteurs, agriculteurs et éleveurs avec lesquels nous travaillons et avec qui nous construisons chaque jour notre filière de qualité", explique Emmanuel Rea, responsable des filières chez Auchan Retail France. Depuis 1996, Auchan développe ses filières responsables sous le nom de « Auchan Cultivons le bon » : 267 filières aujourd'hui, avec pour objectif de dépasser les 1 500 d'ici à 2025.



Dès l'entrée, le magasin Auchan de Saint-Martin-Boulogne met en avant la 4e édition du Auchan Tour.

Un cahier des charges précis

Fruits, légumes, viande, poissons ou encore fromages... Pour chaque filière, Auchan travaille avec différents producteurs aux quatre coins de la France "qui répondent tous à un cahier des charges que nous avons construit", détaille Emmanuel Rea. Un cahier des charges, composé de 180 points répartis à travers 4 grands piliers : un pilier conso (un produit bon, goûteux, tracé mais aussi exclusif pour Auchan), un pilier environnemental (bien-être animal, gestion de l'eau et des pesticides, énergie propre...), un pilier social et sociétal (salaire, condition de travail ou encore accompagnement des jeunes agriculteurs) et enfin un pilier de visibilité, car tous les partenaires Auchan Cultivons le bon sont engagés dans des contrats de 3 ans reconductibles.

"Aujourd'hui nous nous approchons des 10 % de parts de marché sur les métiers de bouche, j'espère sincèrement qu'avec l'arrivée de la nouvelle DG nous allons les avoir voire les dépasser", confie Emmanuel Rea. Pour ce qui est de la poissonnerie, c'est déjà chose faite. "Nous avons gagné 1 point de part de marché d'après les derniers chiffres Kantar arrêtés mi-mai 2024, ce qui nous fait grimper à 8,9pts. Nous faisons partie des premiers sur la catégorie", se félicite Nicolas Bonnetot, responsable des produits frais chez Auchan Retail France.

Mowi, partenaire d'Auchan France

Après un trajet d'une petite vingtaine de minutes à bord du bus Auchan, nous arrivons dans l'une des usines Mowi implantée en France et spécialisée dans le saumon frais, l'autre est à Landivisiau en Bretagne et est spécialisée dans le fumé. Ici, à Boulogne-sur-Mer, le site accueille plus de 350 collaborateurs (jusqu'à 500 en période de fortes demandes comme pendant les fêtes) et réalise un chiffre d'affaires de 279 M €.

Parmi les leaders mondiaux du saumon fumé, Mowi est présent aussi bien en GMS via la MDD, mais également avec sa marque propre. *"Nous avons souhaité faire une étape ici pour mettre en avant notre partenariat de longue date entre Auchan et Mowi, depuis les années 90"*, explique Johnny Prudhomme, directeur commercial chez Mowi France. En 2019, l'industriel intègre la filière responsable d'Auchan avec son saumon d'Écosse, *"plus qualitatif, au goût plus authentique"*, justifie Emmanuel Rea, responsable des filières Auchan Retail France.

En 2024 avec le retour de la croissance sur la filière de saumon d'Écosse (+47 % en volume au total vs mai 2023), Mowi s'attend à fournir à Auchan 3 570 tonnes. Du saumon élevé sans OGM dans des fermes aquacoles écossaises avec une densité d'élevage maîtrisée.

Visite de l'usine en images



Après avoir retiré les arêtes restantes du poisson, les responsables de qualité s'assurent que celui-ci ne présente aucune marque affectant sa qualité. Dans le cas où il serait abîmé, il est isolé pour être valorisé ailleurs (coproduits ou restauration hors foyer).



Chaque saumon est découpé en fonction des commandes des différents distributeurs ou industriels : 2 pavés par barquette, 4, ou encore des plus petits filets... Les pavés qui arrivent à ce niveau sont contrôlés une nouvelle fois et disposés dans les barquettes avant d'être mises sous atmosphère protectrice (MAP).



Dans cette machine les pavés de saumon frais mis en barquette sont conditionnés sous MAP, autrement dit l'air présent dans la barquette est remplacé par un mélange gazeux permettant d'augmenter la DLC du produit. Cette usine Mowi compte 11 lignes de production : 8 sous-vide, 2 sous MAP et 1 sous skin.



Du 28 mai au 3 juillet 2024, le bus du Auchan Tour va sillonner les routes de France à travers 20 étapes, à la rencontre de ses collaborateurs et de ses partenaires locaux. Et avec la reprise des magasins Casino (98 pour Auchan), ce sont autant de nouveaux partenaires possibles, qui vont *"je l'espère nous permettre d'agrandir davantage nos filières Cultivons le bon"*, conclut Emmanuel Rea.

La filière porcine prête à s'engager pour contenir la baisse de la production

À l'occasion de son assemblée générale qui se tient ce mercredi 12 juin à Angers, l'interprofession porcine, Inaporc, lance sa démarche responsable baptisée « Demain le porc ». Parmi les objectifs poursuivis figure la préservation du taux d'auto-provisionnement de la filière.



© Aurelien Mahot

Si le porc continue d'être la viande la plus consommée en France, la production est fragilisée avec un taux d'auto-provisionnement qui est pour la première fois passé sous la barre des 100% au début de l'année.

Tous les maillons de la filière porcine se retrouvent aujourd'hui en assemblée générale à Angers pour débattre de son avenir. C'est à cette occasion qu'Inaporc annonce le lancement de sa démarche responsable « Demain le Porc ». Articulée autour de 5 piliers principaux (la souveraineté alimentaire, l'attractivité de la filière, la protection de l'environnement, la sécurité sanitaire et la bientraitance animale), la démarche se fixe des plans de progrès dans chacun de ces domaines. « *Nous avons mis deux ans pour construire cette démarche* », explique Philippe Bizien, le président d'Inaporc.

Les défis auxquels la filière est confrontée sont, il est vrai, de taille. Si le porc continue d'être la viande la plus consommée en France, la production est fragilisée avec un taux d'auto-provisionnement qui est pour la première fois passé sous la barre des 100 % au début de l'année. Autrement dit, la production n'est plus suffisante pour assurer la consommation en France. Depuis 2022, les volumes produits ont reculé de 4,8%.

Troisième producteur en Europe derrière l'Espagne et l'Allemagne, la France a produit 22 M de porcs en 2023. Les premiers mois de 2024 ne montrent pas de signe de reprise (+0,7%). Bien sûr dans un porc, il y a des pièces qui sont sous consommées (notamment les oreilles et les pieds de cochons expédiés en Chine) et d'autres qui sont surconsommées (le jambon). « *Désormais, on importe un peu plus que l'on exporte* »,

convient Thierry Meyer, directeur de l'activité porcine chez Bigard et en charge de la commission export au sein d'Inaporc.

Une baisse de la production qui pourrait s'accélérer

La baisse de la production s'explique par l'arrêt de nombreux élevages. Une tendance qui pourrait s'accélérer encore puisque un tiers des chefs d'exploitation sont âgés de plus de 55 ans et que, selon les projections établies, il faudra compter avec une installation pour 3 départs à la retraite. L'enjeu de l'attractivité de la filière est donc important et passe par la capacité des producteurs à investir dans leurs exploitations. « *Les élevages qui se sont arrêtés n'ont pas, dans bien des cas, trouvé de repreneur parce qu'ils n'avaient pas suffisamment investi* », explique le président d'Inaporc.

Une attractivité qui passe aussi par le volet de la simplification administrative. Mais après l'annonce de la dissolution de l'Assemblée nationale dimanche 9 juin par le président de la République, l'heure n'est pas à l'optimisme. Le projet de loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et agricole et le renouvellement des générations en agriculture est suspendu. Le texte avait été adopté en première lecture le 28 mai par 272 voix pour et 232 voix contre et devait être présenté au Sénat au cours de la dernière semaine de juin. Mais la Chambre haute a décidé le 10 juin de suspendre ses travaux en séance publique. « *On a beaucoup travaillé pendant ces derniers mois et le secteur avait vraiment besoin de ce texte* », poursuit Philippe Bizien.

L'autre sujet d'inquiétude pour la filière porcine est la fragilisation du maillon aval, autrement dit les entreprises de charcuterie qui transforment plus de 70 % de la production porcine française. En 2023, 27 défaillances d'entreprise ont été comptabilisées sous l'effet de l'augmentation du cours du porc, de la hausse des prix de l'énergie, des emballages, du transport. L'équation n'est pas facile à établir. « *La hausse du prix du porc est nécessaire pour maintenir la production* », estime François Valy, président de la FNP et éleveur en Bretagne. Pour maintenir la production et contenir les importations, les différents maillons de la filière se tourne donc vers « *Demain le porc* ».

Sale temps pour les produits frais traditionnels

Descente en gamme, fractionnement des achats, recherches des promotions... Parmi les victimes des arbitrages des Français, en conséquence de l'inflation, se trouvent les produits frais traditionnels, d'après de récentes données Kantar. Pourtant, les enseignes multifrais se développent fortement.



© 123rf

Les ventes en volume des produits frais traditionnels ont chuté de 3,4% en 2024 selon Kantar.

L'inflation n'épargnera donc rien ni personne. Elle entraîne un recul historique des volumes des produits de grande consommation, qui ne ralentit d'ailleurs presque pas au 1^{er} trimestre 2024 (-3 % selon les données Kantar) avec des dépenses qui restent elles, toujours en hausse à +2,2 % (plus haut que 2021, toujours selon Kantar).

Dans ce contexte, le spécialiste de la data et du sondage détaille que *"les Français sortent de cette crise inflationniste avec un pouvoir d'achat dégradé, et des envies en berne"*. Cela touche particulièrement les produits frais traditionnels, qui reculent de 3,4 % sur tous les circuits de distribution confondus. *"Fromages, viandes, poissonnerie et charcuterie, continuent d'être une variable d'ajustement pour le portefeuille des ménages en raison de leur prix"*, détaille Kantar dans son communiqué, en précisant également que cette tendance baissière était déjà là depuis plusieurs années, après un âge d'or au moment des confinements.

Des produits frais davantage consommés par les seniors

Pour Kantar Wordpanel, ces marchés *"à forte valeur faciale sont les premiers impactés par la hausse des prix, puisque les consommateurs leur ont préféré des protéines bon marché telles que les œufs, les pâtes ou encore"*

le riz". Mais cette déconsommation ne s'applique pas à toutes les tranches d'âges de consommateur, puisque *"les séniors sont les plus gros consommateurs de produits frais, ce sont des aliments qu'ils connaissent et qu'ils savent préparer. Ils ont également plus de temps, et un pouvoir d'achat plus élevé"*, précise Kantar World Panel. En parallèle, les plus jeunes consommateurs ne contribuent pas à la croissance du marché des produits frais traditionnels, car ils *"n'ont pas les codes, pas le savoir-faire culinaire, pas le temps ni l'argent"*, détaille encore le spécialiste.

Le développement des enseignes multifrais

Dans un contexte de déconsommation des produits frais, certaines enseignes spécialisées, justement dans ce type de produits, tirent leur épingle du jeu. Selon Kantar World Panel : *"Ce type d'enseigne se nourrit en réalité des clients et des volumes perdus par les autres circuits. Il s'agit de cannibalisation pure et simple."* L'exemple de Grand Frais est pertinent puisque, toujours d'après les données Kantar, 25 % de ménages français font leurs achats de produits frais traditionnels dans cette enseigne (données à CAM P4 2024), à raison de 10 fois par an, pour un panier moyen de 24 € à chaque visite.

Ce succès, selon Kantar, s'explique par la forte expansion de son parc de magasins, par le déclin des circuits bio, son prix, son attractivité pour les familles et les séniors ou encore son système de fidélité. À l'image de Grand Frais, d'autres enseignes avec un modèle multifrais se développent partout sur le territoire, telles que Otera, Cœur de Frais, Mangeons frais ou encore Potager City. Des concepts de magasins tantôt implantés dans les centres-villes pour répondre aux besoins d'une clientèle urbaine ou au contraire, en périphérie.

Le bio cherche la voie pour sortir de la crise

SPÉCIAL BIO. Après deux ans laborieux passés à se restructurer, se réorganiser, se repenser, les enseignes de bio, dont une partie a été décimée par la crise, commencent à relever la tête. Si le marché reste fragile, il s'assainit avec des perspectives de reprise, notamment dans le digital.



© Getty Images

Le CA du bio en 2022 s'élève à 12 Mrds €, selon L'Agence Bio.

Les chiffres

- **12 Mrds €** : le CA du bio en 2022 (- 4,6 %)

Source : L'Agence Bio

- **- 5,3 %** : la baisse du CA estimée en 2023

Source : NielsenIQ

- **- 12,6 %** : la chute des volumes en 2023 versus 2022
- **- 11,3 %** : la baisse de l'offre en 2023 versus 2022
- **4 %** : la part du bio dans les dépenses des Français début 2024

Source : Circana, tous circuits GSA

La crise du bio s'est abattue comme un tsunami sur un secteur florissant marqué par vingt années de croissance ininterrompue et porté par l'effet de conversion massif des produits de grande consommation. Effet post-Covid, inflation et baisse du pouvoir d'achat ont créé les conditions de la submersion, exacerbée par les rationalisations drastiques dans les assortiments des grandes surfaces alimentaires, où l'offre s'est contractée de 11,3 % en 2023 pour des volumes en baisse de 12,6 %.

Aujourd'hui, le bio se relève, sonné, et fait le bilan des pertes. Le réseau a comptabilisé 254 fermetures pour 111 ouvertures en 2022 et 298 fermetures en 2023 pour seulement 32 ouvertures, selon notre confrère spécialisé *Bio Linéaires*. Certains magasins ont été balayés, trop fragiles dans leur construction, d'autres ont été absorbés par des plus solides comme les 16 magasins La Vie saine, avalés en juillet 2022 par Marcel & Fils. Certains réseaux cherchent encore leur salut, comme l'enseigne iséroise L'Eau vive et ses 40 magasins, dont 27 en propre, qui s'est mise sous la protection du tribunal de commerce de Grenoble, dans le cadre d'une procédure de sauvegarde en attendant de trouver les millions qui lui manque pour se remettre à flot.

Les groupements les plus solides n'ont pas été épargnés. C'est le cas de Biocoop qui a baissé le rideau de 39 magasins en 2023 (pour 13 ouvertures) et de Scarabée Biocoop, à Rennes, qui détenait 13 magasins début 2022. Placée en redressement judiciaire en octobre 2022, la coopérative a fermé 4 points de vente moins de deux ans après leur ouverture. Également malmenée, La Vie claire a appelé Christelle Le Hir à la rescousse en 2022. L'ancienne dirigeante de la branche épicerie de Grand Frais a été nommée à la direction générale pour rebâtir le réseau de l'enseigne qui a annoncé un chiffre d'affaires de 84,7 millions d'euros au premier trimestre 2024, en croissance de 7,66 %, après avoir plongé de 8,7 % en 2023 pour atteindre 324,5 millions.

Priorité aux petites unités

Au cours du premier trimestre 2024, les réseaux des grandes enseignes comme Bio c'Bon ou So.bio ont aussi subi de la casse. « *Sur les deux dernières années, le parc a été réorganisé. Nous avons fermé des magasins Bio c'Bon et certains ont été transformés en Carrefour City*, indique Benoit Soury, directeur du marché bio de Carrefour. *En 2023, nous avons fermé dix magasins sur l'ensemble du réseau spécialisé.* » Aujourd'hui, les acteurs reconstruisent prudemment en privilégiant de plus petites unités plutôt que de grandes surfaces, dont beaucoup n'ont pas survécu. Les protagonistes ont repensé leur offre et fait évoluer leur positionnement prix avec des promotions plus agressives. Chez Biocoop, l'optimisme prévaut : « *En 2024, il y aura des ouvertures. Cela dépend de l'immobilier mais nous avons des projets* », assure Henri Godron, le patron de l'enseigne.

Dans ce paysage sinistré, les e-commerçants du bio annoncent des résultats dans le vert et parviennent même à lever des fonds alors que le capital-risque est à l'arrêt. C'est le cas de La Fourche, qui a conclu une double levée de fonds de 24 millions d'euros auprès de différents investisseurs, et une autre, de 2,5 millions d'euros, auprès de 1 600 particuliers sur la plate-forme Lita.co, spécialisée dans les levées à impact positif. Une réussite que le pure player explique par des prix plus accessibles grâce à son modèle basé sur l'abonnement, mais aussi par une connaissance plus fine des consommateurs qui lui permet d'apporter des réponses adaptées et au long cours.

Efficacité des acteurs en ligne

« *En 2023, notre modèle visant à rendre le bio accessible a fait ses preuves. Notre communauté a plus que doublé, pour compter 110 000 adhérents, et notre chiffre d'affaires a augmenté de 76 % pour atteindre 53 millions d'euros. C'est ce succès qui nous a permis de remporter l'adhésion du grand public et des investisseurs dans le cadre de ces levées de fonds. Elles doivent nous permettre d'atteindre la rentabilité dès la fin de l'année 2024, en investissant sur l'acquisition de nouveaux adhérents, l'optimisation de notre entrepôt de La Courneuve et la généralisation de la livraison Zéro Déchet dans toute la France* », explique Lucas Lefebvre, cofondateur de La Fourche. L'e-commerçant vise le cap des 100 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2025.

Autre réussite dans le digital, celle de Bene Bono. Cette start-up, née en 2020, vend en ligne des produits bio à prix bas issus des invendus d'agriculteurs et d'industriels. Bene Bono vient d'annoncer en mars une levée de fonds à hauteur de 10 millions d'euros, qui va lui permettre de muscler son assortiment pour atteindre 1 000 références à la vente d'ici à la fin de l'année et de développer sa marque propre. Preuve que le bio n'a pas dit son dernier mot.

Franchise : Carrefour assigné par Bercy pour 200 millions d'euros

Selon La Lettre et l'expert Olivier Dauvers, qui ont publié l'information le 17 juin, Carrefour est assigné par le ministère de l'Économie pour ses relations avec les franchisés. Bercy lui réclame 200 millions d'euros d'amende. LSA publie le document de 160 pages exposant les motifs.



© © Morgan Leclerc - dr- MATHIEU Geoffroy

Plus de la moitié du chiffre d'affaires de Carrefour est réalisée sous le mode de la franchise ou de la location-gérance.

200 millions d'euros, c'est ce que réclamerait Bercy à Carrefour pour le "*déséquilibre significatif dans les droits des parties au profit du groupe Carrefour*", selon un article publié par le média La Lettre ce 18 juin. Le ministère de l'Économie liste une dizaine de griefs à l'encontre de Carrefour dans ses relations avec les franchisés : la clause imposant des prix de revente conseillés, celle imposant une obligation de fidélité dans les achats à un taux minimum de 45 à 50 %, la clause de résiliation anticipée des contrats au seul bénéfice du franchiseur... Autant de motifs déjà invoqués lors de l'action en justice de l'Association des franchisés de Carrefour (AFC) qui a intenté une procédure devant le tribunal de commerce de Rennes le 26 décembre dernier. Depuis ce matin, l'action de Carrefour chute en Bourse de 7 %.

Un caractère "disproportionné" pour Carrefour

Dans un communiqué publié en début d'après-midi, Carrefour "*conteste vigoureusement les griefs*" de Bercy et juge le caractère "*totalelement disproportionné de l'amende qui ne pourra être décidée que par la juridiction saisie*", en l'occurrence le tribunal de commerce de Rennes. Le groupe dit avoir "*une totale confiance dans sa capacité à démontrer la parfaite validité de ses*

contrats comme l'équilibre de ses relations avec ses partenaires". "Chaque année, ce dispositif permet à des entrepreneurs d'ouvrir 250 magasins avec Carrefour proximité et attire plus de 6 000 candidats à la franchise", rappelle Carrefour dans son communiqué.

Le groupe doit faire face à plusieurs actions contre le fonctionnement de sa franchise, de la part de l'AFC, mais aussi de la CFDT. Carrefour a été assigné par ce syndicat le 11 mars dernier pour les mêmes raisons, précisément pour "*pratique abusive de la location-gérance*". Pour mémoire, la franchise représente le modèle dominant dans le commerce de proximité de Carrefour (plus de 90 %), mais aussi pour les supermarchés Carrefour Market (plus de 70 %) et de plus en plus pour les hypermarchés. Casino, et dans une moindre mesure, Auchan, recourent également à la franchise. Ils vont pouvoir relire leurs contrats.

La filière française des œufs lance son plan 2030 pour répondre à une consommation record en France.

La filière des œufs de France a lancé un nouveau plan avec des objectifs à 2030. Elle veut répondre aux enjeux sociétaux et assurer la souveraineté alimentaire de la France qui consomme de plus en plus d'œufs.



L'œuf, protéine la moins chère du marché, bat des records de consommation en France.

Dans un contexte de production et de consommation marqué par les conséquences du Covid 19, de l'influenza aviaire, de la guerre en Ukraine et de l'inflation, l'interprofession des œufs a décidé d'actualiser ses engagements dans un nouveau plan de filière pour poursuivre ses avancées. Issu d'une concertation de tous les maillons de la chaîne de valeur, ce plan, qui vise à maintenir l'auto-alimentation de la France en œufs et à prévenir le risque d'importations à bas coûts, se fixe des objectifs à 2030 autour de 4 axes principaux.

300 nouveaux poulaillers d'ici à 2030

Pour assurer la souveraineté alimentaire elle vise ainsi la création de 300 poulaillers d'ici à 2030, représentant un investissement total de 300 millions d'euros pour suivre le rythme de la hausse de la consommation française. En œuvrant pour renforcer l'attractivité du métier tout en garantissant l'origine française et la traçabilité. *«Aujourd'hui 9 personnes sur 10 veulent de l'œuf*

français, indique Yves Marie Beaudet, le Président du CNPO (Comité national de la production d'œufs en France). *En GMS, 99% des œufs sont origine France. Le marché est dynamique. Il faut être autosuffisant pour répondre à la croissance de la demande tout en renforçant les modes d'élevage alternatifs et en renforçant le dialogue avec les ONG et les associations de consommateurs*». Un deuxième axe verra la mise en place d'actions en faveur du bien-être animal, de l'environnement et de la sécurité sanitaire. Les liens seront également renforcés entre tous les acteurs de la filière, de l'amont au consommateur final. Enfin la R&D sera développée pour améliorer les performances économiques et environnementales de la filière.

Consommation record sur les 20 dernières années

En France, la consommation d'œufs par habitant s'est établie à 224 œufs en 2023, soit 24 de plus qu'en 2013. En volume les achats des ménages ont cru de +3% en volume en 2023 comparés à 2022, tirés par la hausse des achats d'œufs de poules élevées au sol (+22,4%) et de plein air (+13,2% hors Label Rouge). La production a augmenté de +4% avec près de 15 milliards d'œufs pondus sur l'année. Sur les 4 premiers mois de 2024, les achats d'œufs des ménages ont à nouveau progressé de 5,2% tous modes d'élevages confondus, comparés à la même période de 2022. Les ventes sont à nouveau propulsées par les œufs issus d'élevages au sol (+12,3%) et de plein air (+9%). Alors que la baisse des prix de vente en magasins s'est amorcée avec un recul de -0,3% sur les 4 premiers mois de l'année versus les 4 premiers mois de 2024. La filière a répercuté les baisses de tarifs pratiquées par les éleveurs et les centres de conditionnement, notamment sur les œufs de plein air sont les prix ont diminué de -1,5% sur les 4 premiers mois de l'année.

Jean Verdier (L'Agence Bio) : « Il y a eu une pause mais cela va redémarrer »

SPÉCIAL BIO. Élu le 19 février, le président de L'Agence Bio et membre aussi de Synabio, qui regroupe 240 entreprises, soit plus de la moitié de l'activité de transformation, nous livre comment il espère reconquérir les consommateurs.



Jean Verdier est président de L'Agence Bio.

Comment l'agence a passé la crise

- Communiquer et informer sur l'agriculture bio.
- Produire, analyser et partager les chiffres avec l'Observatoire national de l'agriculture bio.
- Être une instance de dialogue entre l'amont et l'aval.

Les solutions pour rebondir

- Lancer la grande campagne [#BioRéflexe](#).
- Investir le fonds Avenir bio sur les projets collectifs d'entrepreneurs les plus structurants pour les filières bio.
- Accompagner l'application de la loi Egalim qui impose de monter à 20 % de bio dans la restauration collective.

LSA - Quels sont les secteurs du bio les plus en crise ?

Jean Verdier - Le bio est confronté à un retournement des marchés, mais ce n'est pas le seul segment à être secoué. Il y a une colère dans le monde agricole. Dans ce contexte, la période est compliquée mais il existe des bastions de résistance, comme le vin bio. Il y a des frémissements de reprise en vente directe et auprès des artisans commerçants. Dans la grande distribution, le bio a été en croissance pendant des années. Nous sommes confiants sur le redéploiement des assortiments. Le bio fait du bien à la planète qui connaît un réchauffement sans précédent et nous devons le mettre en avant.

Quels sont les autres leviers de croissance ?

J. V. - Il faut retrouver de la croissance via l'innovation. J'ai confiance dans la capacité des industriels du bio à proposer une offre attractive qui séduira les Français, car le temps passé à cuisiner est de plus en plus restreint. Il faut aussi que la restauration collective applique la loi Egalim, qui impose de monter à 20 % de bio. Il est important d'être exemplaire dans les cantines, où l'offre est encore insuffisante alors qu'elles sont un levier majeur de stimulation de la demande.

Comment séduire à nouveau les consommateurs ?

J. V. - Il y a eu une baisse en gamme liée au pouvoir d'achat. Nous avons déployé une grande campagne, #BioRéflexe, portée par des ambassadeurs, pour rappeler aux consommateurs qu'il est possible, en fonction de son budget, de mettre plus de bio dans son chariot et son assiette. Nous nous réjouissons à ce titre qu'Intermarché et Système U aient rejoint « l'équipe de France du bio ». La campagne est déployée dans 1 800 Intermarché et 1 700 U pour aller au plus proche des consommateurs. Nous allons également rencontrer les Français à travers le bus du Bio Tour dans 10 villes. Nous allons aussi inciter les régions à créer le #BioRéflexe.

Quel avenir à court et à moyen terme pour le bio ?

J. V. - Nous avons connu une période difficile après une forte croissance, mais certains canaux de distribution voient leurs ventes redémarrer. Il faut renouer le dialogue avec la grande distribution pour reconquérir les consommateurs et renforcer les assortiments de bio en GMS, soutenir les industriels dont les marges ne sont pas reconstituées et les agriculteurs en grande difficulté de trésorerie. Le gouvernement et les chambres d'agriculture s'y emploient. Il ne faut pas casser la dynamique des conversions. Demain, nous aurons besoin d'agriculteurs bio. Le bio a fait une pause mais cela va redémarrer. Il faut soutenir et sécuriser les filières pour atteindre 18 % de surface agricole utile en 2027. Des signaux faibles montrent un frémissement de reprise. Il faut accompagner le mouvement.

L'Agence Bio

Ce groupement d'intérêt public gère le fonds Avenir bio, doté de 18 M € avec un budget communication porté cette année à 8 M €

Source : *L'Agence Bio*

Emmanuel de Courrèges, directeur de la Franchise chez Franprix, rejoint le groupe Paul

Dirigées par Maxime Holder, les Boulangeries Paul accueillent un nouveau directeur général opérationnel France. Il s'agit d'Emmanuel de Courrèges, ex de Casino où il était en charge du développement de la franchise de Franprix.



Emmanuel de Courrèges, nouveau directeur général opérationnel France des Boulangeries Paul

Emmanuel de Courrèges, directeur en charge du développement de la franchise chez Franprix depuis 2018, doit rejoindre le groupe des Boulangeries Paul en tant que directeur général opérationnel France. Le groupe est dirigé par Maxime Holder.

Emmanuel de Courrèges, qui depuis ces dernières années gérait les enseignes de proximité du groupe Casino et, à partir de 2018, le développement en franchise de Franprix connaît bien le groupe Paul. De 2005 à 2008, il fut en effet directeur du réseau pour le Nord de la France. Emmanuel de Courrèges doit prendre ses nouvelles fonctions en début de semaine prochaine. Son arrivée s'inscrit dans un contexte de diversification des activités du groupe Paul en France, avec notamment le développement de l'enseigne Paul le Café.

La prochaine directrice de la communication de Lactalis sera...

Alexandra Laferrière, jusqu'à présent présidente de l'agence Publicis Consultants, deviendra directrice de la communication et des affaires publiques du groupe laitier français Lactalis. Elle prendra ses fonctions à partir de mi-juillet.



© Publicis Consultants
Lactalis a trouvé sa nouvelle directrice de la communication.

Selon une information de notre confrère L'Informé, qui nous a été confirmée par Lactalis, c'est Alexandra Laferrière qui devrait remplacer Christophe Piednoël, parti rejoindre le groupe Casino en début d'année, à la direction de la communication et des affaires publiques du groupe laitier français. Elle prendra ses fonctions cet été, à partir de mi-juillet.

Expériences dans la tech

Présidente de l'agence Publicis Consultants depuis septembre 2020, Alexandra Laferrière a occupé plusieurs postes dans des entreprises Tech comme Google et Uber, ainsi que dans des institutions privées et publiques, où elle a mené des campagnes Politique/Réputation/Crise en France et en Europe du Sud et de l'Ouest. Elle est diplômée de Sciences-politique et titulaire d'un maitrise de droit Public de l'université Panthéon-Assas.

Franck Poncet quitte Emova Group pour prendre la direction générale de Biocoop

Retour sur le secteur de la bio pour Franck Poncet, qui démissionne d'Emova Group, pour prendre la direction générale de Biocoop.



Un nouveau challenge pour Franck Poncet

Selon LSA, Franck Poncet, l'ex numéro 2 de Monoprix et ancien président de Naturalia, vient de démissionner de ses fonctions de président du directoire d'Emova Group, leader en France de la vente de fleurs et plantes (Monceau Fleurs, Au Nom de la Rose, Happy et Cœur de Fleurs). Il rejoint Biocoop en tant que directeur général.

Il succède ainsi à Sylvain Ferry qui a rejoint Coopérative U en début d'année 2024 (le directeur financier de Biocoop ayant assuré l'intérim). Fort d'un double parcours industrie agroalimentaire et commerce, Franck Poncet retrouve un marché et un environnement qu'il connaît bien. Son expérience de la distribution et sa connaissance de l'alimentaire lui permettront certainement de relever les défis du marché bio.

"La bio va mieux même si le marché reste tout de même fragile"

Dans un communiqué publié quelques minutes après l'information dévoilée par LSA, Biocoop détaille un peu plus cette nomination. Le leader du bio en France, avec 740 magasins, indique : *"Ces derniers mois, la Coopérative Biocoop a évolué en profondeur et est plus que jamais en capacité de nourrir et d'accompagner le projet de ses sociétaires. Le Conseil d'administration avait pour priorité d'identifier le nouveau Directeur Général de la coopérative afin de mener la feuille de route de l'entreprise et insuffler une dynamique fédératrice et structurante. La bio va mieux même si le marché reste tout de même fragile. Dans ce contexte, Biocoop se porte bien et des signes encourageants sont à souligner. Fort de ce constat et en lien avec le plan stratégique en*

cours de travail, le Conseil d'administration a choisi de nommer Franck Poncet, Directeur Général de Biocoop. Il prendra ses fonctions le 18 juin 2024.

Franck Poncet a une double expérience, marketing et commerciale dans le domaine de l'industrie agro-alimentaire au sein des Groupes Skalli (Lustucru, Taureau Ailé) puis Savencia (Caprice des dieux, Bresse Bleu), et du commerce au sein du Groupe Monoprix où il a successivement occupé les postes de responsable des marques propres de l'enseigne (Monoprix Gourmet, Monoprix Bio), Directeur de l'offre et des Achats alimentaires, puis Directeur des nouveaux concepts et réseaux de proximité monop'et monop'daily. En 2014, il est nommé Directeur Général de Naturalia, dont il prend la Présidence en 2018. Jusqu'en mars 2020, Frank Poncet était également Président de monop', membre du Comex Groupe Monoprix. En septembre 2020, il est nommé Président du directoire d'Emova Group, 1er réseau de vente de fleurs au détail. Le Conseil d'administration et Franck Poncet auront à cœur d'amplifier la dynamique engagée, pour permettre à Biocoop de renforcer la singularité et l'authenticité de son projet, dans l'esprit coopératif qui l'a toujours animé.

« Nous accueillons avec plaisir Franck Poncet au sein de notre coopérative. Ses qualités professionnelles, son expérience et son expertise métier viendront renforcer notre projet coopératif, notamment en déployant la stratégie ambitieuse que nous voulons au service de la Bio », indique Henri Godron, Président du Conseil d'administration Biocoop, dans ce même communiqué.

Les Echos

Entre ZAN et réindustrialisation, les plateformes logistiques XXL divisent les élus locaux

Face à la perspective de raréfaction du foncier liée à l'objectif de zéro artificialisation nette (ZAN), la logistique, grosse consommatrice d'espace, ne séduit plus autant les collectivités. Des élus veulent réserver leur foncier à l'accueil de projets industriels, jugés plus valorisants en matière d'emploi et de compétences.

[Ajouter à mes articles](#)

[Commenter](#)

[Partager](#)

[Loir-et-Cher](#)

[Loire](#)



La filière logistique pèse pour 10 % du PIB et 1 à 4 % des surfaces artificialisées en France. (iStock)

Par [Christine Berkovicius](#)

Publié le 3 juin 2024 à 08:26 Mis à jour le 3 juin 2024 à 08:41

Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Le long de l'A10 à hauteur d'Artenay, dans le Loiret, les entrepôts ont poussé comme des champignons ces dernières années, en pleine Beauce, sur de riches terres à blé idéalement situées à proximité du noeud autoroutier avec l'A19. Longtemps accueillies à bras ouverts par les élus, ces plateformes rivalisent de gigantisme, à l'image de ce bâtiment de 130.000 m² exploité par Kuehne + Nagel pour Carrefour, qui était, lors de son ouverture en 2017, le plus vaste de l'hexagone.

Mais le vent est en train de tourner dans ce territoire qui [sert de base arrière à l'Ile-de-France](#), même si ces activités logistiques y ont généré quelque 1.700 emplois en dix ans. « Nous n'en voulons plus. Nous y

avons consacré 130 hectares mais, pour les 90 ha restants, nous souhaitons rééquilibrer la zone », insiste le maire d'Artenay, le socialiste David Jacquet, à la tête de ce bourg de 2.000 habitants depuis 2020.

Mesures coercitives

Comme lui, une partie des élus locaux s'interrogent sur la compatibilité entre l'accueil de nouveaux entrepôts XXL et la loi ZAN, qui précise les modalités d'une [réduction progressive de l'artificialisation nette des sols](#) à l'horizon 2050. Pour eux, l'enjeu est désormais de préserver leur foncier économique afin d'accueillir des projets à caractère industriel, ou davantage en prise avec les besoins des acteurs locaux.

C'est le cas, de Florian Bercault, maire divers gauche de Laval (Mayenne) et président de la communauté d'agglomération. Hostile à l'arrivée de plateformes de type Amazon « qui consomment du foncier mais ne rapportent rien », il est en revanche prêt à dire oui à des projets de nature logistique « pour les entreprises du territoire ou en accompagnement de projets industriels ».

Si on laisse les choses dériver, on n'aura plus de place pour d'autres activités [...] et on va se retrouver dans une impasse durable en termes de foncier disponible.

François Bonneau, président de la région Centre-Val de Loire

Plus radical, Christophe Degruelle, président PS de la communauté d'agglomération de Blois (Loir-et-Cher) et vice-président de l'association Intercommunalités de France, défend l'application d'un « coefficient correcteur » sur le foncier qui pénaliserait la logistique au profit de la réindustrialisation.

Le Centre-Val de Loire a mis en place une autre forme de logique coercitive. Avec les Hauts-de-France, elle fait partie des régions actuellement les plus dynamiques pour l'immobilier logistique en France, et voudrait freiner le développement de nouvelles plateformes.

Dans le cadre du ZAN, elle vient d'instaurer une réserve foncière mutualisée de 500 ha dont le règlement, en cours d'élaboration, va exclure la logistique XXL au profit de l'industrie. « Si on laisse les choses dériver, on n'aura plus de place pour d'autres activités, comme c'est déjà le cas dans l'Orléanais, et on va se retrouver dans une impasse durable en termes de foncier disponible », explique François Bonneau, le patron PS de l'exécutif régional.

LIRE AUSSI :

[Une plateforme de 20.000 mètres carrés à Cholet pour Le Roy Logistique](#) [La pénurie d'entrepôts pourrait peser sur la réindustrialisation du territoire](#)

Chez les professionnels de [la filière logistique, qui pèse 10 % du PIB](#) et 1 à 4 % des surfaces artificialisées en France, ces prises de position interpellent. « On a conscience que les règles du jeu sont en train de changer », observe Maxime Forest, directeur général de l'association France logistique. « Les délais des procédures (permis de construire, autorisations administratives, etc.) s'allongent », poursuit-il, les recours se multiplient et le dialogue avec les pouvoirs publics se fait « de plus en plus exigeant ».

Ce climat n'empêche toutefois pas certains élus de continuer à pousser les projets logistiques au nom du « réalisme ». Dans la Sarthe, le président de la communauté de communes de l'Huisne Sarthoise et maire de La Ferté-Bernard, Didier Reveau (UDI) soutient la construction de 130.000 m² d'entrepôts portée par le géant de l'immobilier logistique GLP à Cherré-Au, près de l'A11, malgré un avis défavorable du

commissaire enquêteur. « Cela contribue à l'attractivité du territoire », plaide-t-il, en insistant sur les 450 postes annoncés et les retombées pour l'économie locale.

« Manque à gagner »

Même discours à Mer, sur l'A10, dans le Loir-et-Cher, où plusieurs opérations sont en suspens du fait de recours, dont un programme de 160.000 m² porté par la communauté de communes Beauce Val de Loire. « Pour nous, tant que la vente ne se fait pas, c'est 10 millions d'euros de manque à gagner, l'équivalent d'un demi-budget annuel, soit la rénovation de trois écoles », déplore son président, Pascal Huguet (divers droite), qui défend le tournant de la logistique pris par la collectivité il y a vingt ans, pour compenser la fermeture d'une usine Epéda.

Plus qu'un basculement des mentalités, Diana Diziain, directrice déléguée d'Afilog, l'association des professionnels de l'immobilier logistique, pointe surtout du doigt « une forme d'attentisme général » des élus, qui contribuerait à faire monter les loyers logistiques. Quant au risque d'une concurrence exacerbée avec les projets industriels, elle n'y croit pas. « On ne veut pas jouer les rabat-joie mais ce n'est pas une déferlante, et on a toujours eu une perméabilité entre les deux types de projet », tempère-t-elle.

Une vision pragmatique que ne démentent pas les élus, même les plus hostiles, comme le maire d'Artenay. « Si jamais d'ici cinq ans je n'ai vu arriver aucune entreprise industrielle, lâche-t-il, je ne vous cache pas qu'on sera amené à revoir les choses ! »

Christine Berkovicus (à Orléans) avec Laurent Thévenin

JO : les grossistes de Rungis appréhendent un casse-tête logistique

Au marché de Rungis (Val-de-Marne), les grossistes et les entreprises de transport s'inquiètent du manque de visibilité. Avec les contraintes de circulations, plusieurs s'interrogent sur leur logistique et la distribution de leurs denrées alimentaires.

[Ajouter à mes articles](#)

[Commenter](#)

[Partager](#)

[Consommation](#)

[Hôtellerie - Restauration](#)



La société gestionnaire du MIN de Rungis, la Semmaris, prévoit « une hausse d'environ 10 % des volumes de produits alimentaires sur la période » des Jeux. (Laurent Grandguillot/Réa)

Par [Audrey Guettier](#)

Publié le 30 mai 2024 à 16:52 Mis à jour le 3 juin 2024 à 10:10

A moins de trois mois des Jeux Olympiques de Paris 2024, les grossistes du [Marché d'intérêt national \(MIN\) de Rungis \(Val-de-Marne\)](#) et les transporteurs sont dans le flou. De nombreux professionnels redoutent de rencontrer des difficultés pour livrer leurs clients dans la capitale en raison des contraintes de circulation.

Pour accueillir les 15 millions de visiteurs et assurer la sécurité des compétitions, [185 km de voiries seront réservées](#) aux transports et cortèges officiels sur le périphérique parisien, l'autoroute A1 et l'autoroute A13. En parallèle, des périmètres rouges et gris, ont été délimités autour des épreuves pour réglementer les conditions d'accès des véhicules. Sur le papier, les conditions de circulation dans Paris sont donc réglées au millimètre, y compris pour les professionnels.

Mais lors d'une conférence au Salon européen [logistique](#) froid innovation (Selfi), mercredi 29 mai à Rungis, les entreprises ont donc fait part de leurs inquiétudes. Les grossistes et logisticiens de Rungis ainsi que la Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) du Val-de-Marne - dont 30 % de ses adhérents sont des entreprises impliquées dans la logistique alimentaire du marché de Rungis - ont insisté sur le manque de visibilité. « Il n'y a pas un optimisme béat dans nos métiers », observe Rodolphe Ziegler, directeur d'exploitation du [grossiste de la marée](#) Demarne et représentant de l'union générale des syndicats des grossistes du MIN de Rungis (Unigros).

Un été calme

Les professionnels peinent à la fois à anticiper les volumes et la nature des consommations durant cette période atypique. « Initialement nous connaissons une diminution de l'activité en Ile-de-France pendant l'été », rappelle Julien Garnier, PDG du transporteur et logisticien Primever. Cette année, [la société gestionnaire du marché de Rungis, la Semmaris](#), prévoit « une hausse d'environ 10 % des volumes de produits alimentaires sur la période ». Une augmentation confirmée par le président de la [CPME 94, Alain Martinez, selon lequel](#) « on peut s'attendre à multiplier par 1,7 voire 2,2 le volume des livraisons pendant les Jeux », par rapport aux étés précédents. « Si nous réalisons 10 % d'activités en plus, nous pourrions préparer, mais il nous sera plus compliqué de distribuer nos produits, indique Rodolphe Ziegler, d'autant que le coût de la distribution va augmenter car les camions partiront avec moins de quantités. »

LIRE AUSSI :

[Au marché de Rungis, un nouveau bastion pour le fromage et les produits laitiers](#)
[A Rungis, première étape pour la création du futur quartier de la gastronomie](#)

Réimaginer la logistique

Qui seront les acheteurs dans les restaurants, bars, supermarchés ou épicerie à Paris ? « Nous n'allons pas avoir les touristes habituels », estime le représentant d'Unigros. La CPME 94 s'interroge aussi sur le profil des visiteurs, ce qu'ils vont consommer - restauration traditionnelle ou fast-food par exemple - et avec quel pouvoir d'achat.

LIRE AUSSI :

[Logistique : Les supply chains face aux nouveaux défis de la proximité](#)
[Logistique : la révolution IA a commencé](#)

Autre inconnue, l'attitude des professionnels de l'hôtellerie-restauration. Selon Rodolphe Ziegler, quelques clients ont déjà annoncé leurs fermetures. Tandis que d'autres « découvrent qu'ils sont en zone rouge et qu'ils vont rencontrer des difficultés », glisse-t-il.

Le dirigeant de [Lapeyre logistique](#), Thomas Barbier, a donc lancé, il y a quatre mois, un travail de mapping pour identifier les activités de ses clients dans les zones congestionnées. Le but ? Organiser des tournées la nuit ou livrer en vélo-cargo en fonction des quantités demandées. « Certains clients avaient anticipé pour à la fois réduire leur empreinte environnementale et être [prêt pour les JO](#) », précise-t-il. Les Jeux de Paris 2024 ont donc entraîné une [remise en question et une réadaptation de la logistique](#) pour parfois réaliser du « sur-mesure ».

Un Etat réactif

La Semmaris veut assurer le coup. « Une réunion d'échanges avec Laurent Nuñez, préfet de Police de Paris, a été organisée le 18 avril afin de présenter aux entreprises [le dispositif de sécurité](#) qui sera mis en place », illustre-t-elle. La CPME 94 espère aussi que l'Etat fera preuve de réactivité en cas de « grain de sable » dans la logistique lors de la distribution des denrées alimentaires durant les Jeux.

LIRE AUSSI :

[JO 2024 : face aux contraintes de circulation, Heppner mise sur le vélo-cargo](#)
[JO de Paris 2024 : comment sportifs et industriels vont cohabiter sur la Seine](#)

La période qui succédera aux Jeux Olympiques est également une grosse source d'appréhension. Grossistes et transporteurs craignent qu'entre les Jeux Paralympiques et le retour de vacances les routes ne soient encore très encombrées.

Audrey Guettier

Les Echos

Alimentation : Intermarché tourne ses 56 usines vers le frais et le végétal

Le pôle industriel du Groupement des Mousquetaires fête ses 50 ans. Ses dirigeants le rationalisent et changent son périmètre en sortant des produits ultratransformés.

[Ajouter à mes articles](#)

[Commenter](#)

[Partager](#)

[Auchan](#)

[Fusions-acquisitions](#)



Le pôle industriel qui fabrique les produits à marques propres d'Intermarché compte 56 usines. (DR)

Par [Philippe Bertrand](#)

Publié le 10 juin 2024 à 13:00 Mis à jour le 10 juin 2024 à 17:22

Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Cachés derrière leur vocation de commerçants, les Mousquetaires de la distribution abritent l'un des plus grands pôles industriels de France. Quel groupe peut se targuer d'exploiter 56 usines sur le territoire ? Un chiffre qui devrait croître au gré d'une stratégie orientée sur le frais et le végétal.

En célébrant ce 10 juin, dans l'usine Monique Ranou de Saint-Evarzec dans le Finistère, les 50 ans de sa filiale Agromousquetaires, Thierry Cotillard lance un pont entre le passé et l'avenir de la coopérative qu'il préside. [L'héritage de Jean-Pierre Le Roch](#), le fondateur du Groupement des Mousquetaires, est préservé. Le dissident du mouvement Leclerc avait acheté des unités de production à tour de bras pour assurer l'approvisionnement de ses Intermarché. Une vision rare dans le secteur. Casino avait ouvert la voie, avant de revendre ses ateliers.

Centralisation

Avec 56 usines et 4,7 milliards de chiffre d'affaires en croissance de 7 % sur un an, Agromousquetaires constitue à bas bruit le quatrième ou cinquième groupe agroalimentaire français, centré sur la viande bovine et le porc avec ses abattoirs. Mais l'activité reste diversifiée puisqu'elle compte même la dernière usine française de couches. Construit au gré des opportunités de rachat - la petite histoire dit que Jean-Pierre Le Roch cédait facilement aux demandes des politiques bretons qui lui demandaient de sauver tel ou tel site menacé de fermeture -, le pôle industriel d'Intermarché poursuit sa réorganisation entamée il y a une dizaine d'années.

LIRE AUSSI :

[Thierry Cotillard, l'autre géant breton de la distribution](#)

En 2016, le président du pôle, Yves Audo, un adhérent des Mousquetaires, [a lancé ce qui ressemblait à une restructuration](#) de ce qui avait la forme d'une juxtaposition de PME indépendantes. Les achats de matière première et de matériel ont été centralisés. Un système informatique commun a été créé avec SAP et EY. La production a été mieux planifiée pour coller aux besoins des magasins Intermarché. Un véritable groupe a été constitué, dirigé depuis le siège des Mousquetaires, à Bondoufle au sud de Paris. Thierry Cotillard engage la deuxième phase de cette modernisation avec Jean-Baptiste Saria, président d'Agromousquetaires.



Le Groupement des Mousquetaires possède le plus gros armement de pêche de France avec 15 bateaux (ici le « Jean-Pierre Le Roch », du nom du fondateur d'Intermarché).DR

Les 64 usines de 2014 sont devenues 56. Plusieurs cessions ont été opérées, dont récemment le spécialiste des sauces Dumortier, à Tourcoing, cédé au Groupe Brabant, les surgelés Keranna, dans le Morbihan vendus au breton Cité Marine, les eaux de Luchon rachetées par le groupe familial Ogeu et les pizzas des Délices de Saint-Léonard, aussi dans le Morbihan, repris par LDC. Toujours dans le Morbihan, la conserverie Kerlys a fait entrer D'Aucy dans son capital.

Les volumes des anciens Casino

Les Mousquetaires veulent que le pôle industriel qui produit à 75 % pour les marques propres d'Intermarché (la charcuterie Monique Ranou, la viande Jean Rozé, les produits laitiers Pâturages, etc.) rompe avec un déficit supportable mais endémique et s'autofinance. « A hauteur de 120 millions d'euros », précise Thierry Cotillard. Les accords à l'achat signé avec Casino et Auchan, ainsi que les volumes d [es 300 magasins rachetés à Casino](#), devraient gonfler les volumes demandés de 15 % et saturer enfin les lignes de production.

Notre outil industriel est un gage d'indépendance et de sécurité.

Thierry Cotillard Président des Mousquetaires

« Notre outil industriel est un gage d'indépendance et de sécurité, explique le président des Mousquetaires. Pendant le Covid, il a su nous approvisionner. Mais il sert surtout, à travers nos marques propres, à tenir notre politique de prix bas ». « En termes de prix, nous nous rapprochons aujourd'hui de Leclerc », précise-t-il.

Seul l'armement de pêche, le plus gros de France avec encore 15 bateaux, restera en dessous de la ligne de flottaison en matière de résultats. Il perd près de 20 millions par an, la faute à la hausse du prix du gazole, à l'adoption de modes de pêche responsables qui abaissent les rendements et au Brexit qui restreint les zones de pêche. « Nous assumons ces pertes, car les rayons traditionnels, dont font partie les poissonneries, sont un avantage concurrentiel. Grâce à nos bateaux, nous proposons du poisson à des prix imbattables », affirme Thierry Cotillard.

Vers le sud

Pour les Mousquetaires, la différenciation passe par les produits frais, la viande, le poisson et le végétal. C'est pour accompagner la transition alimentaire qui vient qu'ils se séparent de leurs usines de produits ultratransformés, comme les pizzas, et se développent dans le végétal. Déjà, Saint-Mamet a été racheté, qui produit des fruits en morceaux, en purée et désormais en jus. L'entreprise est installée à Nîmes, dans le Gard. « Notre développement vise aussi à moins concentrer nos usines en Bretagne et à en avoir dans le Sud. La décarbonation de la logistique passe aussi par cela », précise le patron des Mousquetaires.

D'autres acquisitions de ce type sont à attendre. Restera ensuite à mieux valoriser ce métier de producteur dans les magasins Intermarché. Une réflexion est en cours pour savoir s'il faut apposer le nom de l'enseigne au-dessus des emblématiques marques de l'enseigne.

Philippe Bertrand

Les Echos

Distribution : Carrefour pourra enfin entrer chez Cora le 1er juillet

L'Autorité de la concurrence a accordé une dérogation au titre du contrôle des concentrations, comme elle l'avait fait pour le rachat de 300 Casino par Intermarché et Auchan. Objectif : respecter l'équité entre les opérateurs du marché de la distribution.

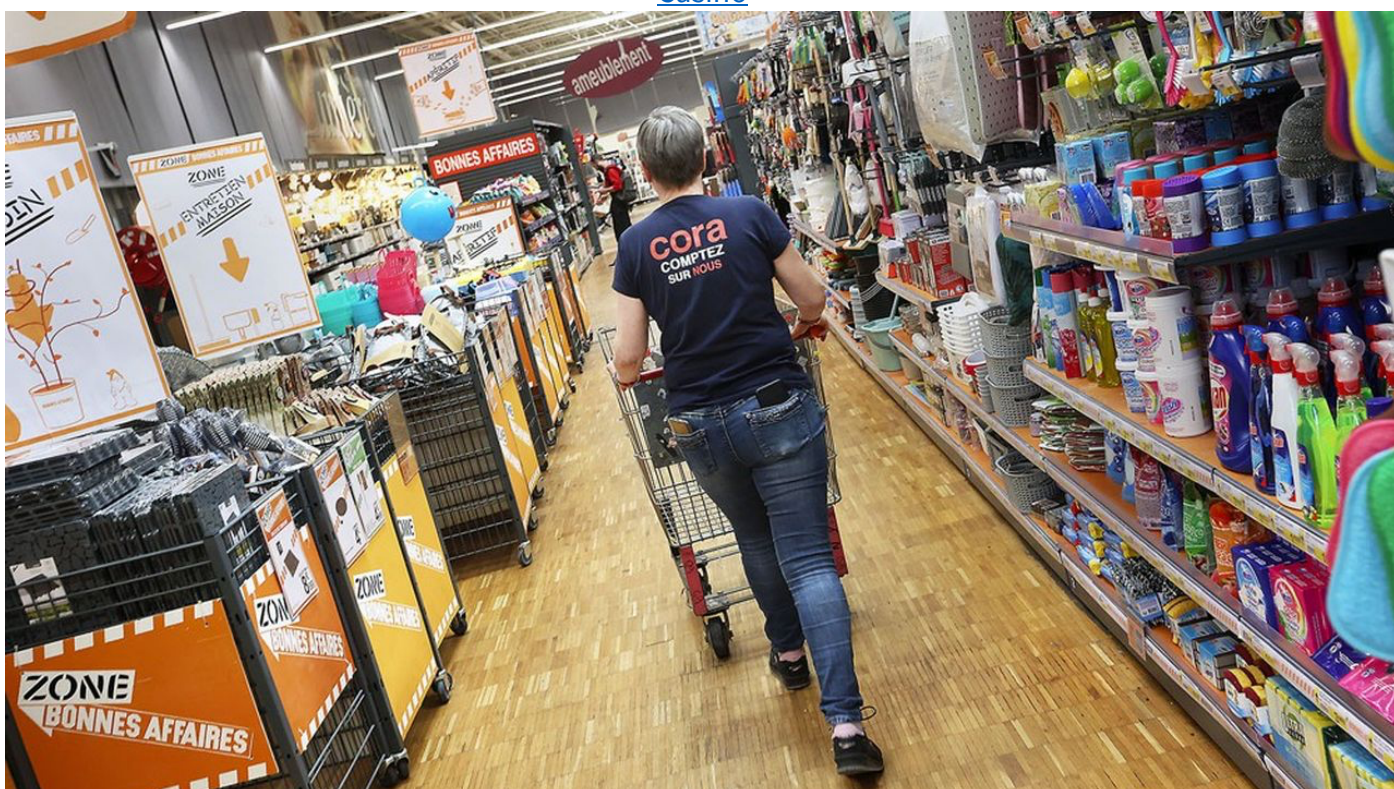
Ajouter à mes articles

Commenter

Partager

[Auchan](#)

[Casino](#)



Carrefour pourra prendre le contrôle opération de Cora le 1er juillet. (Fred Marvaux/REA)

Par [Philippe Bertrand](#)

Publié le 11 juin 2024 à 15:08 Mis à jour le 11 juin 2024 à 15:53

Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Faute de temps et de moyens pour traiter les dossiers de concentrations, l'Autorité de la concurrence prend des mesures provisoires. [Onze mois et demi](#) après l'annonce du rachat de Cora et de Match au Groupe Louis Delhaize, Carrefour aura enfin les clés des 60 hypermarchés et 113 supermarchés du nord-est de la France le 1^{er} juillet. Le dossier était encore au stade de la prénotification mi-mai. Il n'a [toujours pas été traité au fond](#). L'antitrust tricolore a cependant donné une dérogation au repreneur afin qu'il commence l'exploitation de son acquisition.

Carrefour annoncera la finalisation de l'opération au 1^{er} juillet. « L'Autorité de la concurrence a décidé d'accorder à Carrefour une dérogation pour réaliser l'acquisition des enseignes Cora et Match le 1^{er} juillet 2024, sans attendre le terme de son analyse concurrentielle » confirme le groupe dirigé par Alexandre Bompard.

La dérogation accordée à Carrefour ne préjuge pas de la décision d'autorisation de concentration de l'Autorité de la concurrence qui poursuit son instruction. L'Autorité de la concurrence n'attribue généralement ce genre de dérogation que lorsque la société achetée se trouve en détresse financière. Cette fois, selon nos informations, l'institution de la rue de l'Echelle, à Paris, la justifie par la nécessaire « égalité de traitement entre les opérateurs ». Dans un courrier interne que publie sur X les Editions Dauvers, qui ont révélé l'information, la direction de Cora confirme à ses salariés la date du 1^{er} juillet.

500 zones à examiner

Le 31 mai, l'Autorité de la concurrence a nommé Jérôme Vidal, un ancien de la maison passé au cabinet d'Olivia Grégoire au ministère de la Consommation, à la tête du service des concentrations. Il ne manquera pas de travail. Rien que dans le secteur de la distribution, il devra examiner près de 500 zones de chalandise dans lesquelles la concurrence a changé, les près de 200 sites Cora et Match, mais aussi ceux des quelque 300 Casino vendus à Intermarché, Auchan et au même Carrefour.

LIRE AUSSI :

[Le plan de sauvetage des nouveaux dirigeants de Casino](#)

Il aura fallu moins d'un mois aux repreneurs de supermarchés Casino pour obtenir le 17 mars la dérogation qui leur permet les changements d'enseigne. La loi prévoit une telle dérogation lorsque la pérennité du vendeur est en jeu. C'était le cas du groupe Casino. Mais permettre à l'équivalent de 3 % du marché français de changer de main immédiatement tout en faisant lanterner Carrefour qui attend les 2,5 % de Cora et Match (soit 5,2 milliards d'euros de chiffre d'affaires) pour doper ses conditions d'achat lors des négociations commerciales 2025 qui débuteront en novembre constituait une forme de distorsion de concurrence.

LIRE AUSSI :

[Alimentation : vers une légère hausse des prix dans les supermarchés](#)

[Inflation : les surprenantes nouvelles habitudes des Français au supermarché](#)

Carrefour avait besoin de prendre pied chez Cora et Match cet été afin de préparer le quadrimestre de forte intensité commerciale, qui s'étend de la rentrée scolaire à Noël en passant par le Black Friday. Les 17.000 employés français du groupe Louis Delhaize attendaient de rejoindre Carrefour. La période d'attente entre l'annonce de la vente, le 13 juillet 2023, et sa finalisation n'était bonne ni pour la motivation ni pour les affaires.

Selon le magazine « LSA », les ventes de Cora ont fléchi de 3 % en 2023. Carrefour va enfin pouvoir les relancer, sans pour autant ignorer que l'examen sur le fond de ce mouvement de concentration, qui finira par aboutir, peut déboucher sur l'obligation de cession de quelques magasins. Mais Intermarché et Auchan encourent le même risque pour leurs Casino.

Philippe Bertrand

Les Echos

Casino : les nouveaux dirigeants confirment l'urgence de la relance

Lors de l'assemblée générale du distributeur, la direction mise en place par Daniel Kretinsky et ses associés a tenté de redonner de l'espoir aux derniers petits actionnaires. La situation reste néanmoins très fragile : il ne reste que 700 millions d'euros d'argent frais pour redémarrer la machine.

[Ajouter à mes articles](#)

[Commenter](#)

[Partager](#)

[Brésil](#)

[Casino](#)



Le nouveau Casino se résume aux enseignes Monoprix, Franprix, Petit Casino, Vival et Spar. (Shutterstock)

Par [Philippe Bertrand](#)

Publié le 11 juin 2024 à 16:37 Mis à jour le 11 juin 2024 à 17:56

PREMIUM Votre abonnement Premium vous permet d'accéder à cet article

Ils n'étaient que 250 présents à l'assemblée générale de Casino ce mardi au Palais de la Mutualité à Paris. Les rescapés - hormis les représentants des [repreneurs, Daniel Kretinsky, Fimalac et le fonds Attestor](#) - des investisseurs individuels du distributeur qui se sont fait rincer par la restructuration financière opérée en mars. Une action ne vaut plus que 0,037 euro...

Signe des temps, la veuve de Carpentras - figure mythique de l'actionnariat individuel - n'a même pas pu faire échouer l'approbation des derniers émoluments pour 2023 et le début 2024 de l'ancien PDG Jean-Charles Naouri, qui a mené le groupe au bord de la faillite. Résumés à 850.000 euros, privés de toute part variable, de prime de départ et de retraite chapeau, ils ont été approuvés à plus de... 99 % !

La trésorerie en priorité

Les derniers fidèles sont venus chercher quelques signes d'espoir dans la présentation du nouveau directeur général, Philippe Palazzi. L'ancien dirigeant de Metro et Lactalis leur a fait un discours à la Churchill sur le thème : « La situation économique [de l'entreprise] est très dégradée » et « Il est impératif de revoir la gestion de la trésorerie ». Mais le Corse, qui a pris les commandes il y a trois mois et qui touchera le même salaire fixe que son prédécesseur, l'a répété : « J'y crois ».

LIRE AUSSI :

[Casino annonce le plus grand plan social depuis le début de l'année en France, de 1.200 à 3.200 postes supprimés](#)

La perte nette de 7 milliards d'euros enregistrée en 2023 a été résorbée par la cession des foyers de perte que représentaient les supers et hypermarchés, ainsi que par la vente de tous les actifs étrangers (Brésil et Colombie pour l'essentiel). La dette a été allégée de 5 milliards par la restructuration financière. Mais au premier trimestre 2024, il en restait encore 1,5 milliard et, surtout, 174 millions de trésorerie libre avaient encore été brûlés.

Le paiement des dettes sociales du groupe a absorbé 500 millions d'euros. Du 1,2 milliard d'euros injecté par l'augmentation de capital à laquelle ont souscrit les repreneurs, il ne reste que 700 millions pour relancer la machine.

Moins de caisses automatiques

[Le plan stratégique sera annoncé « cette fin d'année », a affirmé Philippe Palazzi.](#) Il faut dire que la manœuvre est délicate. La priorité du nouveau dirigeant est d'en finir avec ce qu'il appelle « les prix assassins », ceux qui, trop élevés, font fuir les clients. C'est d'ailleurs pour tenir des tarifs à peu près concurrentiels que les franchisés qui opèrent le réseau de supérettes de proximité (Petit Casino, Vival, Spar) ont été aidés, ce qui a abaissé la marge d'Ebitda de cette branche à 5 %.

Les Monoprix, Franprix et Naturalia vont mieux et affichent des croissances de chiffre d'affaires légèrement positives. Leur valeur d'actifs a toutefois été dépréciée dans les comptes. La relance urgente passera par une « réhumanisation » des magasins. Philippe Palazzi veut remettre du personnel dans les rayons et réduire le nombre des caisses automatiques qui « ne sourient pas au client ».

45 millions de Français

Pour lui, la force du « nouveau Casino » tient à ses marques et aussi à sa cohérence. Le groupe réduit à 9 milliards de chiffre d'affaires annuel se concentre sur la proximité. Avec Monoprix et Franprix en ville et les supérettes à la campagne, il touche 45 millions de Français. « Le vieillissement et l'urbanisation font du commerce de proximité le commerce d'avenir », affirme le directeur général.

Les services centraux des enseignes comme la paie et l'informatique seront unifiés. La logistique réorganisée. Les marques propres mises en commun. Le développement reprendra ensuite, en franchise. Avec 73 % des Franprix exploités par des franchisés, 52 % des Monoprix et 92 % pour les supérettes et un [Cdiscount qui se recentre sur les marchands tiers de sa « market place »](#), le nouveau

Casino s'affirme comme un spécialiste du « business to business » et de la franchise. Pas si loin, après tout, du modèle des indépendants Leclerc et Intermarché, qui dominent la France de la distribution.

Philippe Bertrand

Crise ouverte à l'association nationale des industries agroalimentaires

Deux des plus gros contributeurs à l'Association nationale des entreprises agro-alimentaires (Ania) quittent l'organisation. L'un d'eux lui reproche un rapport coût-bénéfice défavorable. L'ANIA aura un nouveau président le 20 juin, pour la première fois de son histoire, issu du monde agricole.

[Ajouter à mes articles](#)

[Commenter](#)

[Partager](#)

[Environnement](#)

[Finances Publiques](#)



L'industrie agro-alimentaire représentée par l'ANIA représente un chiffre d'affaires proche de 200 milliards d'euros et le deuxième excédent de la balance commerciale (iStock)

Par [Marie-Josée Cougard](#)

Publié le 12 juin 2024 à 18:13 Mis à jour le 12 juin 2024 à 19:20

PREMIUM Votre abonnement Premium vous permet d'accéder à cet article

Avis de gros temps à l'Ania (Association des entreprises industrielles de l'alimentation). Deux de ses plus gros contributeurs ont remis leur démission. La puissante Fédération nationale des industries laitières (FNIL) et les entreprises de la bière (Brasseurs de France) ont décidé de quitter l'organisation, dont elles sont des membres historiques. La mesure prendra effet en fin d'année, sachant qu'elles se sont acquittées de leurs cotisations pour 2024 et que les statuts de l'ANIA demandent un préavis de six mois.

[La mission de l'ANIA](#) est d'accompagner les entreprises alimentaires face aux grandes mutations sociétales et d'assurer leur promotion. Lourde responsabilité au regard du poids de l'industrie agro-alimentaire dans l'économie nationale, qui totalise un chiffre d'affaires proche des 200 milliards d'euros et dégage le deuxième excédent de la balance commerciale.

LIRE AUSSI :

[Les trois raisons qui rendent la loi Egalim compliquée à appliquer](#)
[« La loi Egalim doit être bien plus directive », plaide le médiateur des négociations commerciales](#)

Un tiers du budget

La FNIL a fait savoir son mécontentement à plusieurs reprises, sans obtenir gain de cause, estimant que « les services rendus par l'ANIA n'étaient pas à la hauteur des sommes qu'elles lui versent ». La FNIL et les cent entreprises, qu'elle réunit (Bel, Danone, Lactalis, Savencia et moult PME) paient 600.000 euros par an à l'ANIA. L'industrie laitière aurait souhaité « une refondation » de l'ANIA, au profit d' « une plus grande efficacité opérationnelle » et d' « une réelle dynamique stratégique », explique François Xavier Huard, directeur général de la fédération laitière. La FNIL a explicité ses demandes dans un courrier adressé le 27 mai au président en exercice, Jean-Philippe André.

Les motifs du départ de Brasseurs de France, qui versent quant à eux 300.000 euros, sont nettement plus opaques. « Nous avons entamé une réflexion stratégique depuis plusieurs mois sur nos priorités, qui devrait se concrétiser en 2025. Dans l'attente de cette échéance, il a été décidé de démissionner à la fin de l'année », se contente de dire Magali Filhue, déléguée générale du syndicat de la bière.

Coup dur

Le rôle joué par l'ANIA dans les toujours inextricables négociations commerciales avec les distributeurs n'est pas en cause. Son action en la matière est reconnue. Comme ses apports à la loi Descrozailles, qui a complété EGALIM, des textes destinés notamment à préserver le revenu des agriculteurs, à limiter les promotions et certaines pratiques des enseignes jugées dommageables par ses fournisseurs. En revanche, des dossiers comme la transition écologique, la décarbonation des entreprises, l'attractivité des métiers, la construction des filières, l'implantation des territoires n'ont pas été traités, selon la FNIL.

Pour l'ANIA ces démissions sont un coup dur. Avec le départ de la FNIL et de Brasseurs de France, elle voit s'envoler 30 % de son budget de 3 millions d'euros, alors qu'elle fait l'objet d'une condamnation de l'Autorité de la concurrence pour entente dans l'affaire du bisphénol A, qui lui a infligé une amende de 2,7 millions d'euros.

LIRE AUSSI :

[Bel conquiert le marché américain avec Babybel et ses gourdes de compote](#)
[Comment Savencia construit localement des solutions durables](#)

Poussée du monde agricole

Le 20 juin, elle doit se réunir en assemblée générale pour élire son nouveau président. A date, le seul candidat à la succession de Jean-Philippe André, est [Jean-François Loiseau, céréalier, président de la coopérative Axérial](#), dont le chiffre d'affaires a dépassé les 5 milliards d'euros en 2023. C'est la première fois de l'histoire de l'ANIA qu'un agriculteur en prendra la présidence, sachant que l'association a été créée pour représenter les intérêts des entreprises privées.

Parallèlement, Christiane Lambert, ex-présidente de la FNSEA, dont le mandat à la tête du COPA COGECA, qui fédère les organisations professionnelles et les coopératives agricoles au niveau européen, se termine fin juin, prendra quant à elle la présidence des Entreprises de charcuterie traiteurs (FICT). Cette poussée inédite des intérêts agricoles à la tête de ces deux organisations industrielles laisse présager de nouveaux projets, qui posent question à nombre d'adhérents privés.

Marie-Josée Cougard

Les Echos

En quête de réconfort, les Français se tournent vers les « aliments doudous »

Le Covid, la guerre et l'inflation ont chamboulé les comportements des consommateurs. En France et en Europe, on cherche du réconfort au travers de l'alimentation et des offres personnalisées.

Ajouter à mes articles

Commenter

Partager

[Allemagne](#)

[Consommation](#)



« Il faut se calmer sur la viande artificielle. Cela n'existe pas sur le marché », dit Xavier Terlet. « En revanche, on sait recréer des protéines lactières sans produit animal. » (Pierre Vassal/Haytham-REA)

Par [Marie-Josée Cougard](#)

Publié le 15 juin 2024 à 10:37 Mis à jour le 15 juin 2024 à 10:42

Votre abonnement vous permet d'accéder à cet article

Plus que jamais, on cherche du réconfort en mangeant. L'enchaînement de catastrophes des quatre années écoulées a profondément impacté le comportement des consommateurs.

Les évolutions constatées ne vont pas toujours dans le sens des fondamentaux de la gastronomie et le consommateur continue de cultiver les paradoxes, selon les experts de Kantar, Circana, Protéines XTC réunis par l'organisation Salon international de l'alimentation

En France et en Europe, le client réclame de plus en plus d'aliments « bons pour sa santé personnelle » et « bons pour la santé de la planète ». Dans le même temps, il cède de plus en plus à l'achat de « produits doudous ». Des petits plaisirs à moins de trois euros, explique Emily Mayer, directrice des études du paneliste Circana. Il se lâche par exemple sur les cookies, les bonbons, les chips et [les pâtes à tartiner](#).

Arbitrages alimentaires

Des dépenses raisonnables qu'il peut se permettre malgré « une baisse de pouvoir d'achat, nettement plus sensible en Europe qu'en Chine », selon Xavier Terlet, spécialiste Tendances et Innovations de Protéines XTC. [Près d'un Européen sur deux se dit être « très affecté » dans ses capacités financières.](#) A Noël, la raclette a fait un tabac. Pas très festif mais « convivial » et d'un prix modique.

« La consommation tangué », dit encore Emily Mayer. « On achète moins en volume », ce qui ne fait pas toujours les affaires du secteur. Mais « on gâche moins », relève l'experte.

LIRE AUSSI :

[Viande végétale, micro-algues, fibres de chicorée : l'alimentation toujours plus inventive](#)

Dans cet environnement nouveau, on assiste à une faveur accrue pour « l'exotisme, qui doit se renouveler avec la recherche de goûts forts, voire clivants tels les produits fermentés de la street food coréenne, qui a explosé, ou certains plats africains », note Xavier Terlet. Des épices longtemps inconnues se sont imposées comme le sumac. Le fromage libanais, le halloumi, connaît une vogue incontestable.

La santé et l'environnement

« La santé individuelle est devenue un levier majeur dans les achats alimentaires », poursuit Xavier Terlet. Les denrées les moins transformées et les produits fonctionnels fleurissent, y compris les compléments alimentaires qui ne sont plus la chasse gardée des laboratoires pharmaceutiques. Les entreprises agroalimentaires n'hésitent plus à étiqueter leurs produits comme « bons pour le troisième ou quatrième âge et adaptés aux articulations douloureuses ».

LIRE AUSSI :

[Comment les rois du burger entretiennent l'appétit des Français](#)

La préoccupation de soi est devenue indissociable de la santé de la planète. « On consomme de moins en moins de viande, on privilégie le local. Il y a un changement profond et massif de ce point de vue, affirme Karin Perrot, la directrice Expert Food de Kantar. De plus en plus de consommateurs ont stoppé certains achats au nom du commerce équitable. Ils sont 70 % à choisir des produits vertueux pour la planète. Il y a là une réelle opportunité pour les entreprises. »

Végétal

Le végétal n'est plus une tendance. « C'est devenu un standard, poursuit Maria Bertoch, experte chez Circana. On achète moins de viande pour les repas chez soi. En revanche, la consommation de steak à l'extérieur de chez soi se maintient », même si on attend désormais des restaurateurs qu'ils aient une offre végétale à la carte.

« 58 % des clients veulent une restauration plus inclusive, soucieuse des régimes de chacun et des allergies. » Les burgers végétaux ont doublé, mais restent une niche (20 %) dans le total des burgers consommés en RHF. « Il faut se calmer sur la viande artificielle. Cela n'existe pas sur le marché, dit Xavier

Terlet. En revanche, on sait recréer des protéines lactières sans produit animal. Tous les grands groupes s'y intéressent. [Bel avec sa gamme Nurishh](#) et Nestlé avec ses boissons lactées sans lait. »

LIRE AUSSI :

[Alimentation : le bio a stoppé l'hémorragie mais reste fragile](#)

Six consommateurs sur deux recherchent des informations sur les produits. Ils veulent en savoir plus sur les ingrédients, les recettes, les labels et autres signes de qualité si nombreux qu'ils génèrent de la confusion.

A ce niveau, Karin Perrot note « un réel besoin de transparence ». L'information du consommateur est « en pleine révolution », selon Xavier Terlet. « Demain on pourra en scannant un jambon retracer tout le chemin parcouru par le porc, dit-il. Cela existe déjà en Australie pour les bovins. »

Marie-Josée Cougard

Carrefour menacé de 200 millions d'amende par Bercy

La nature des relations entre Carrefour et ses franchisés est questionnée. L'administration se joint à l'assignation de l'Association des franchisés Carrefour à l'encontre de clauses jugées abusives des contrats de franchise du groupe. Le tribunal de commerce de Rennes statuera dans les mois qui viennent. La Bourse s'inquiète, le titre a perdu plus de 9 % à l'ouverture de la séance, avant de se reprendre un peu.

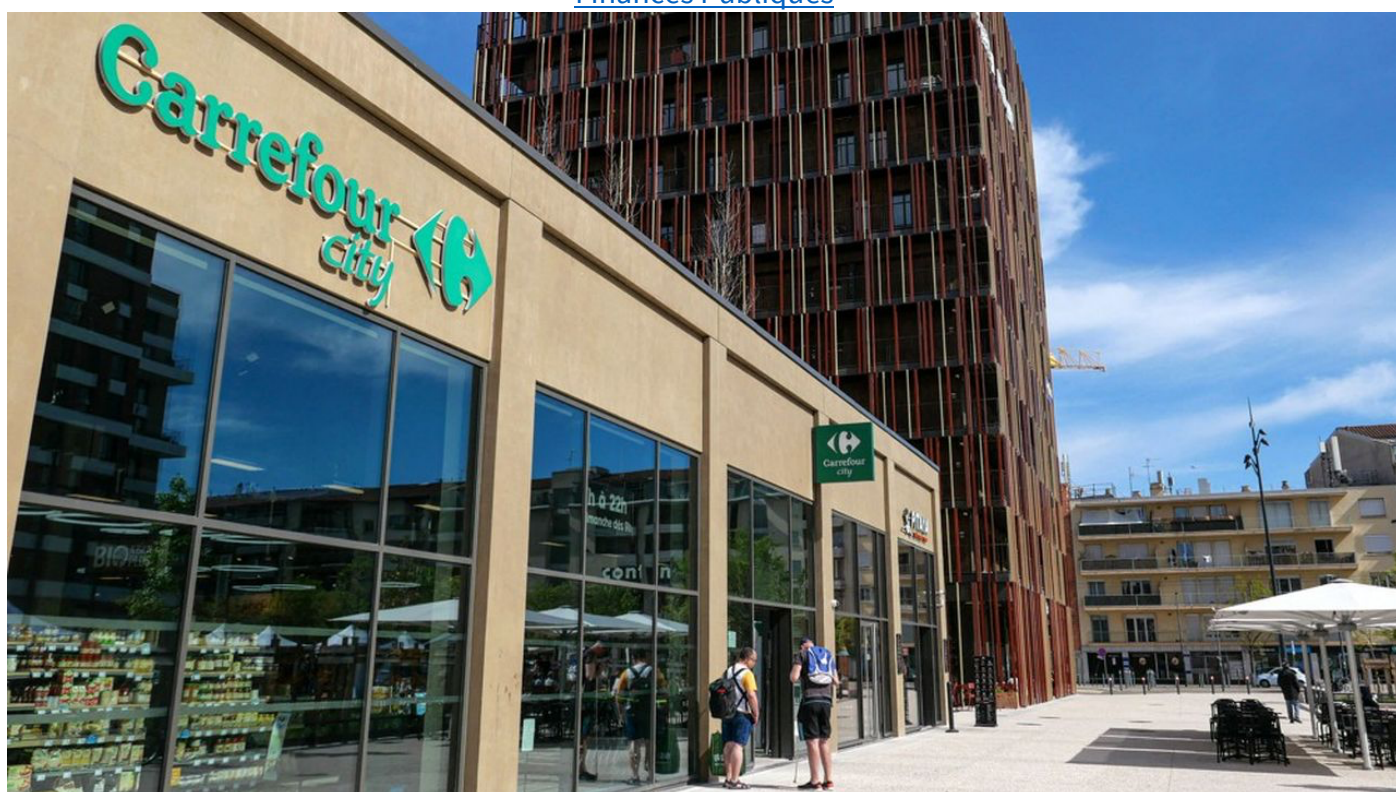
[Ajouter à mes articles](#)

[Commenter](#)

[Partager](#)

[Carrefour](#)

[Finances Publiques](#)



Carrefour compte 5.200 magasins franchisés de proximité aux enseignes Carrefour City, Carrefour Express ou Carrefour Contact. (Andbz/Abaca)

Par [Philippe Bertrand](#)

Publié le 18 juin 2024 à 13:19 Mis à jour le 18 juin 2024 à 17:55

PREMIUM Votre abonnement Premium vous permet d'accéder à cet article

C'est un pavé dans la mare de Carrefour que vient de jeter Michelle Lailler Beaulieu, la directrice régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) pour la Normandie. La représentante du ministère de l'Economie à Caen a demandé au tribunal de commerce de Rennes de mettre fin aux pratiques jugées abusives de Carrefour à l'encontre de ses franchisés. La demande est datée du 11 juin. Elle a été révélée ce mardi par « La Lettre ».

Bercy appuie l'assignation de l'Association des franchisés Carrefour contre Carrefour Proximité France qui siège à Mondeville, dans la banlieue de Rouen, un héritage de Promodès, groupe avec lequel Carrefour a fusionné en 1999. Le ministère de l'Economie demande une amende de 200 millions d'euros.

Sont en cause de nombreuses clauses de contrats qui lient les franchisés aux enseignes Carrefour City, Carrefour Express ou Carrefour Contact.

Pas de négociation

L'ancienne inspectrice du travail et son administration reprochent à Carrefour la non-négociabilité des contrats, des clauses de non-concurrence et de non réaffiliation qui empêchent le franchisé de rejoindre une autre enseigne, l'obligation d'acheter aux centrales Carrefour à 45 % au moins, la quasi-imposition de prix de revente plus élevés que ceux de la concurrence et moins porteurs de marge. Bercy reproche également au distributeur de tenir ses franchisés en entrant au capital de leur société d'exploitation à hauteur de 26 %, ce qui donne au groupe une minorité de blocage sur les décisions prises.

LIRE AUSSI :

[Grande distribution : la réinvention ou le déclin](#)

Cela fait plusieurs années que Carrefour est attaqué par certains franchisés. Ces derniers ont gagné plusieurs procès. C'est en constatant que le groupe dirigé par Alexandre Bompard, lequel a pourtant mis dans son plan 2026 l'objectif de devenir « un meilleur franchisé », n'a pas amendé ses pratiques, ni négocié avec les représentants des franchisés que Bercy considère que le numéro 2 de la distribution en France trouble l'ordre public économique. La représentante de Bercy demande le maximum en termes d'amende, soit 5 % du chiffre d'affaires du groupe. La demande se double d'une astreinte de 50.000 euros par jour jusqu'au changement des clauses contestées.

La moitié de l'activité de Carrefour

Le tribunal de commerce de Rennes se prononcera dans un délai de 12 à 18 mois. Le jugement qui ne reprendra peut-être pas le montant de 200 millions en cas d'amende, fera ensuite l'objet d'un appel. La bataille judiciaire va faire rage. Carrefour compte 5.200 franchisés et a indiqué lors de la présentation de ses derniers résultats annuels qu'il réalisait désormais [la moitié de son volume d'activité en franchise](#) (ou [en location-gérance, autre statut juridique employé](#)).

La plupart des chaînes d'indépendants, auxquels s'assimile la franchise, appliquent des règles visant à rendre difficile la sortie de leur réseau. Il y a quelques années, l'Autorité de la concurrence avait demandé l'interdiction du chevauchement des contrats. Cette pratique consiste à nouer plusieurs contrats avec un affilié (pour les achats, pour l'utilisation de la marque, pour la politique commerciale) qui ont des durées différentes, ce qui ne permet jamais qu'ils s'achèvent en même temps. Intermarché et beaucoup d'autres coopératives signent des droits de préemption permettant à la structure centrale de racheter le magasin qui risque de sortir. En revanche, la Coopérative U est réputée la plus libre et moins contraignante.

Forte baisse en Bourse

A la sortie de l'information de « La Lettre », le cours de Carrefour a plongé de 9 % à l'ouverture de la séance ce mardi, avant de se reprendre un peu. Les investisseurs ont été saisis par le montant de

l'amende potentielle, mais surtout par le risque que le groupe encourrait de perdre un millier de franchisés si les clauses des contrats étaient révisées.

Autant de magasins qui rejoindraient des concurrents. Dans un communiqué, le groupe « conteste vigoureusement les griefs du ministère de l'Economie relatifs à la gestion de son réseau de franchise ainsi que le caractère totalement disproportionné de l'amende qui ne pourra être décidée que par la juridiction saisie ». « Le ministère intervient [...] sans apporter aucun élément nouveau sur le fond », juge-t-il. « Le groupe a une totale confiance dans sa capacité à démontrer la parfaite validité de ses contrats comme l'équilibre de sa relation avec ses partenaires », poursuit Carrefour qui évoque « une minorité de franchisés en désaccord ».

Philippe Bertrand

Alimentation : le bio a stoppé l'hémorragie mais reste fragile

Le chiffre d'affaires du marché bio est resté stable l'an dernier, à 12 milliards d'euros, mais les volumes sont en recul de 7 %. La France a de moins en moins de réservoir de croissance côté production, alors que les surfaces se réduisent.

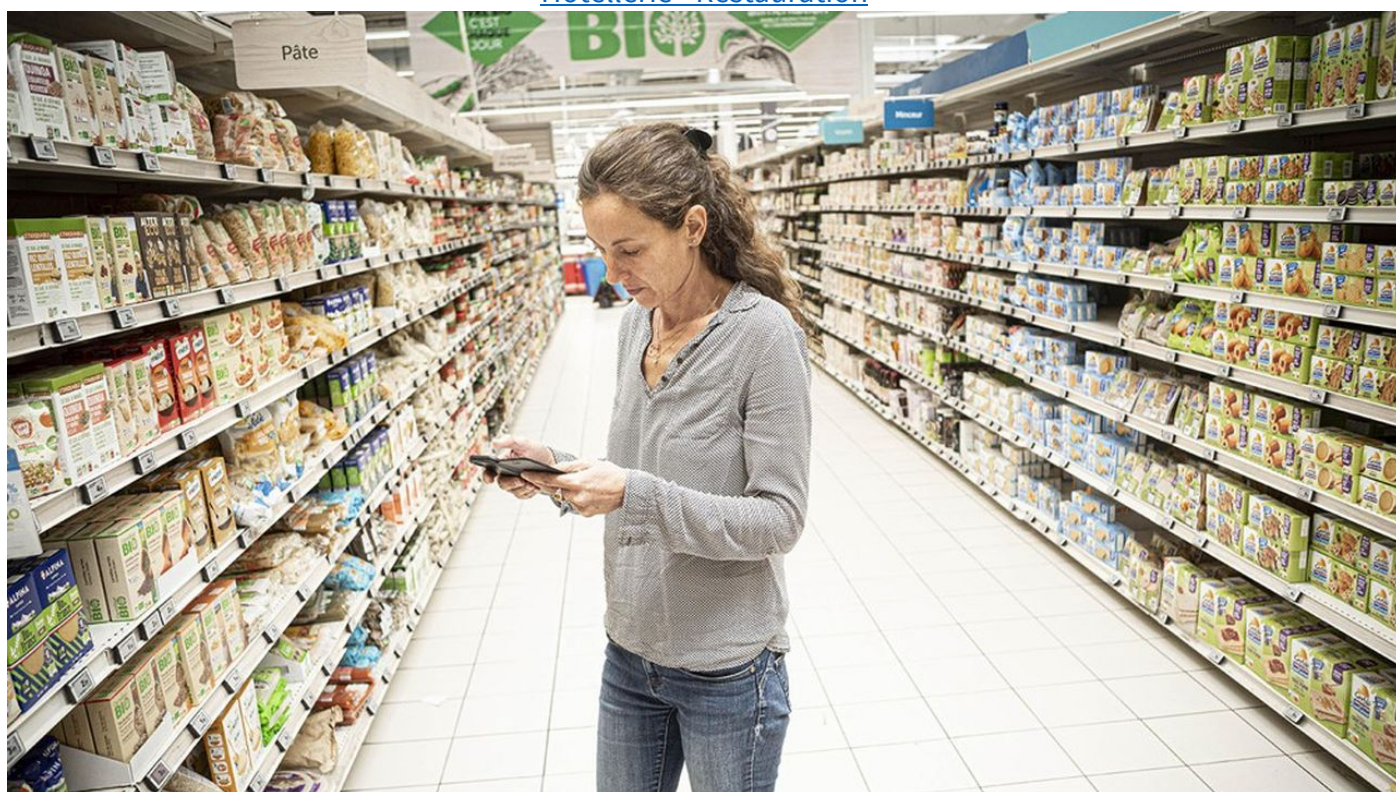
[Ajouter à mes articles](#)

[Commenter](#)

[Partager](#)

[Allemagne](#)

[Hôtellerie - Restauration](#)



Dans la grande distribution, les ventes de produits bio ont continué de reculer en 2023. (Kermalo/REA)

Par [Dominique Chapuis](#)

Publié le 13 juin 2024 à 16:50 Mis à jour le 13 juin 2024 à 18:25

2023 a été une année blanche pour le marché du bio. Si le recul des ventes a été stoppé, en revanche, la situation reste fragile. Avec seulement 5 millions d'euros d'activités en plus, le chiffre d'affaires du secteur s'est stabilisé à 12 milliards (contre - 4,6 % en 2022). En volume, en revanche, pas de reprise en vue, avec une chute de 7 % des achats dans un contexte de déconsommation générale.

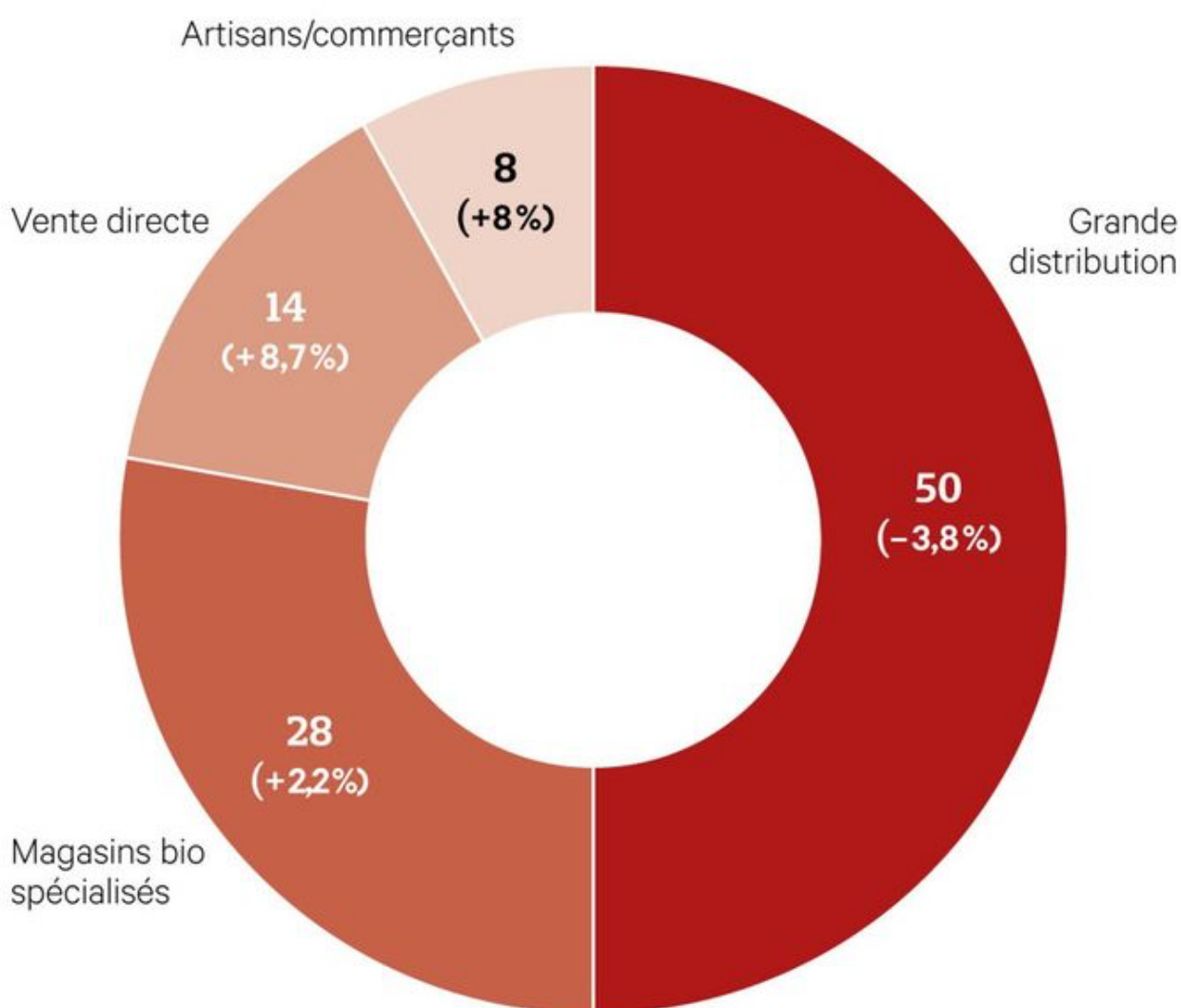
Dans les assiettes, la part des produits biologiques est passée sous la barre des 6 %, alors qu'elle est le double dans d'autres pays européens. [Seuls signes positifs, les magasins spécialisés ont vu leurs ventes repartir de 2,2 % en 2023.](#) Biocoop avait vu en début d'année un retour « des clients occasionnels, les militants étant restés fidèles ». La vente directe à la ferme, elle, cartonne, avec un bond de 8,7 %, les Français allant directement s'approvisionner chez les producteurs. Mais ces deux réseaux ne pèsent que 42 % du marché.

Un redémarrage chez les spécialistes

Loin de la grande distribution qui représente encore la moitié des débouchés, avec des ventes de nouveau en recul en 2023 (- 3,8 %). Et ce même si l'inflation a été moins forte dans le secteur, selon l'Agence Bio, avec des prix en hausse de 8 % contre 12 % pour les produits conventionnels. Ce qui réduit les écarts. L'an dernier une nouvelle fois, les enseignes ont supprimé des références, à hauteur de 10 %, au profit notamment de leurs marques distributeurs, plébiscitées par les consommateurs.

Les achats de produits bio reculent en grande distribution

En % des dépenses des ménages
(Evolution 2023/2022)



SOURCE : AGENCE BIO

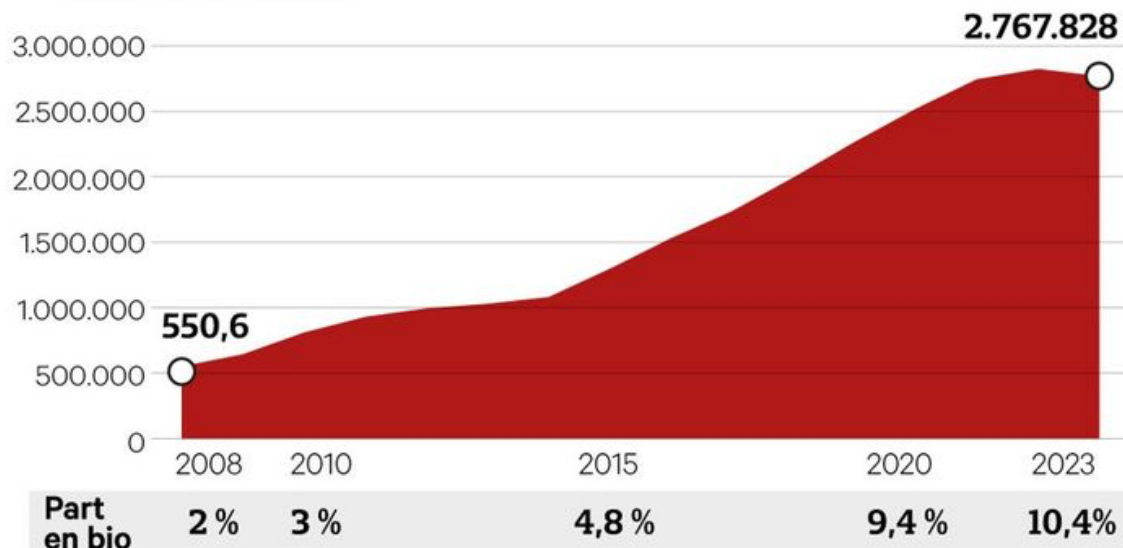
« L'enjeu est de diversifier les débouchés qui dépendent à 91 % de la consommation à domicile, et de réduire la dépendance à la grande distribution, souligne Laure Verdeau, la directrice de l'Agence Bio. Il faut diversifier les risques ». Aujourd'hui, les cantines, où la part du bio est en baisse, comme les restaurants, où il y a eu un maintien, ne pèsent que 9 % des achats. Pizzerias, traiteurs, glaciers font partie des cibles à séduire. « Il n'y a pas de fatalité à cette crise de la consommation, quand on voit que l'Allemagne a réussi à relancer les ventes du bio de 5 % », estime Jérémy Ditner, producteur dans le Grand Est. Le résultat « d'une union sacrée » entre Lidl et Aldi avec la filière locale.

Les surfaces se réduisent

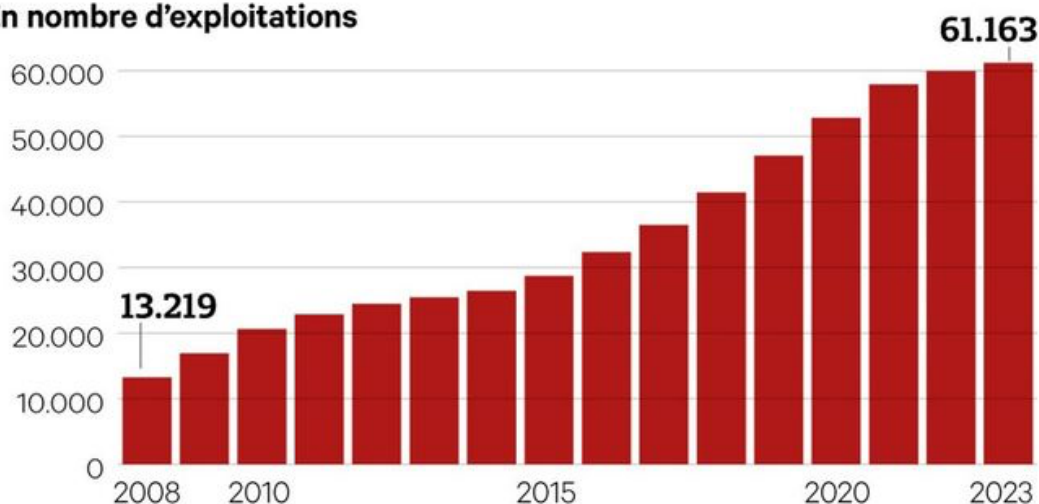
Cette panne de croissance a un lourd effet sur la production. La FNSEA a demandé de freiner les installations pour rééquilibrer offre et demande. Aujourd'hui, près de 30 % du lait bio serait déclassé. Le nombre de conversions a ainsi chuté de 30 % (après 40 % en 2022). « Le réservoir de croissance pour l'avenir se réduit, alerte Laure Verdeau. Le taux de surfaces en conversion est de 11 %, le niveau le plus bas depuis 2013 ».

Moins de surfaces, plus de producteurs engagés en bio

Surfaces, en hectares



En nombre d'exploitations



SOURCE : AGENCE BIO



LIRE AUSSI :

[Les producteurs bio se sentent laissés de côté dans la crise](#)
[Alimentation : 5 choses à savoir sur la mauvaise passe du bio en France](#)

Conséquences, la France a perdu du terrain, avec un recul de 54.000 hectares de production bio (- 2 %). Une menace sur la production qui a conduit jeudi le gouvernement à rehausser de 15 millions les aides aux agriculteurs bio en difficulté. [L'enveloppe atteint désormais 105 millions d'euros, « afin de couvrir la totalité des demandes », a indiqué le ministère de l'Agriculture.](#)

Pour l'instant, malgré une vague de déconversions (5 % de sortants), le solde avec les arrivées reste positif, avec 61.000 fermes en bio. « Nous avons plus de producteurs sur de plus petites surfaces, poursuit la responsable de l'Agence Bio. Nous avons perdu surtout des cultures fourragères et des grandes cultures, à cause du recul des cheptels, mais nous avons gagné de petits maraîchers et de petits vigneron. »

Le champagne se met au bio

En Champagne, le bio représente 8 % des vignobles. « Encore confidentielle il y a peu, cette filière champenoise a connu un gigantesque bond, avec une surface bio qui a plus que quintuplé ces cinq dernières années », se réjouit Jérôme Bourgeois, président de l'Association des producteurs bio. 649 domaines se sont engagés. « Alors que les ventes de champagne s'essouffent, nous continuons de progresser, avec 60 % des ventes à l'export, poursuit le viticulteur. Le prestige de notre appellation et ses capacités d'investissement doivent conduire le champagne à être une tête de pont du secteur ». Pour augmenter cette certification, l'interprofession a mis en place une réserve individuelle qui permet aux vigneron en cas d'aléas de compenser une année déficitaire en gardant une année de récolte en réserve.

Dominique Chapuis

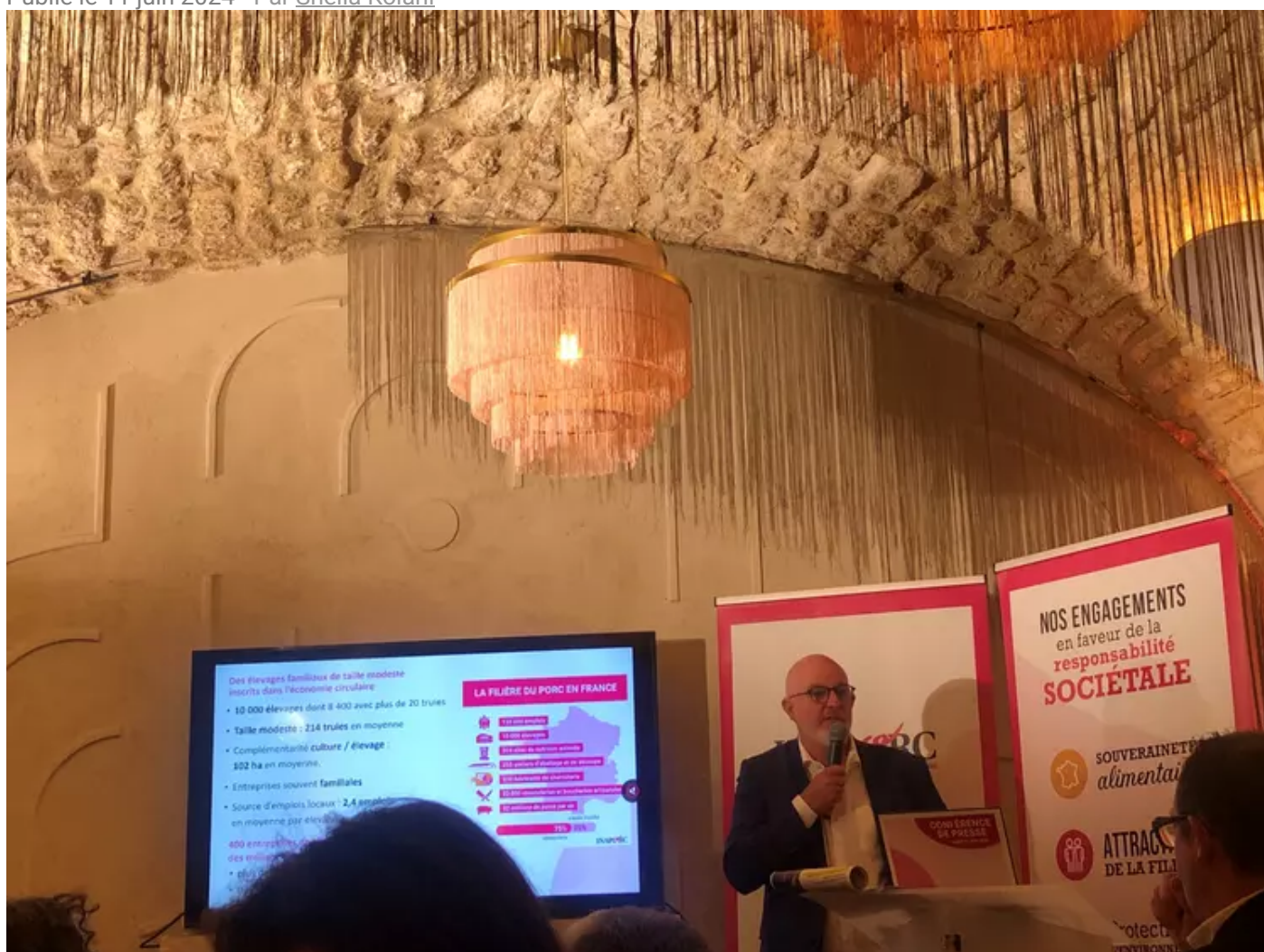
Les MARCHÉS

Le média de l'alimentaire

Quels objectifs se donne la filière porc pour 2035 ?

L'interprofession porcine française Inaporc a présenté sa démarche "demain le porc". Souveraineté alimentaire, bien-être animal sont notamment évoquées avec des objectifs à atteindre, la plupart pour 2035.

Publié le 11 juin 2024 - Par Sheila Kolani



Inaporc a présenté sa démarche "Demain le porc" qui comporte cinq piliers notamment autour de la souveraineté alimentaire

© Sheila Kolani

« Les professionnels d'Inaporc lancent leur démarche collective de responsabilité sociétale des organisations (RSO) : **"demain le porc"**. Il s'agit d'articuler une stratégie collective, mesurable et transparente pour répondre aux enjeux sociétaux actuels et futurs, tout en assurant la pérennité économique de la filière », a annoncé Philippe Bizien, président d'Inaporc, interprofession porcine, mardi 11 juin lors d'une conférence de presse à Paris.

Cinq piliers composent la démarche « demain le porc »

Souveraineté alimentaire en viande de porc

« L'objectif est d'agir pour une offre suffisante de porc français rentable et équitable », a expliqué François Valy, président de la fédération nationale porcine. « Notre objectif d'ici 2035 est de garantir au moins 100 % d'autosuffisance pour la souveraineté alimentaire et au moins 50 % de produits porteurs du logo Le Porc Français en rayon », a complété François Valy.

[« L'objectif est d'agir pour une offre suffisante de porc français rentable et équitable »](#)

Les exportations sont en hausse en volume + 2,4 % sur les deux premiers mois de 2024 comparé à la même période en 2023 selon l'Ifip d'après les douanes Eurostat. En volume, les importations ont augmenté de 3,4 % au même moment. « S'il reste positif, le solde de la balance commerciale s'effrite en volume : il est passé de + 12 500 tonnes sur 2 mois de 2023 à + 11 700 t sur 2 mois de 2024. En valeur, le solde négatif se creuse, de - 8,2 millions d'euros sur 2 mois 2023 à -9,8 millions d'euros sur deux mois 2024 », a complété Thierry Meyer, ancien président d'Inaporc.

[Lire aussi : Exportations d'abats de porc : Inaporc négocie avec l'ambassade de Chine au salon de l'agriculture](#)

Attractivité de la filière porc

« Il faut agir pour le renouvellement des générations et améliorer les conditions de travail », pour David Riou, co-président comité RSO et éleveur de porc. « Les 130 000 emplois locaux sont aujourd'hui menacés puisqu'un tiers du cheptel porcin est détenu par les éleveurs de plus de 55 ans, d'après la récente analyse du recensement agricole de 2020, et, à l'aval de la filière, abattoirs et entreprises de charcuterie ont de plus en plus de difficultés à recruter », a ajouté le co-président.

[« Les 130 000 emplois locaux sont aujourd'hui menacés puisqu'un tiers du cheptel porcin est détenu par les éleveurs de plus de 55 ans »](#)

Les deux objectifs d'ici 2035 sont « la reprise de 100 % des élevages porcins transmissibles [qui permet à un éleveur de vivre de son activité] et garantir 100 % des indicateurs du baromètre interprofessionnel de qualité de vie au travail ».

[Lire aussi : Porc : « il faut faciliter la reprise des élevages »](#)

Protection de l'environnement

« Les professionnels veulent aller encore plus loin pour accentuer la lutte contre le réchauffement climatique notamment en réduisant de 25 % les émissions de gaz à effet de serre sur 20 ans pour la filière, réduire aussi de 25 % les émissions d'ammoniac (NH3) pour les élevages et garantir 90 % de matière recyclée dans les emballages », a dévoilé Philippe Duriez, co-président comité RSO.

[« Les professionnels veulent aller encore plus loin pour accentuer la lutte contre le réchauffement climatique »](#)

Cette initiative intervient dans un contexte de réchauffement climatique mais aussi dans « l'économie circulaire, car les effluents des élevages constituent un engrais organique naturel qui permet de limiter les émissions de gaz à effet de serre », a contextualisé le co-président.

[Lire aussi : La France autosuffisante en porc en 2023... de justesse](#)

Sécurité sanitaire

« Inaporc veut agir pour renforcer les garanties de sécurité sanitaire et de santé publique, des priorités pour les consommateurs et les acteurs de la filière. Il s'agit pour les professionnels de fournir des produits sains et conformes aux attentes des consommateurs-citoyens », a argumenté Apolline Pissot, chargée de la RSO - Durabilité à Inaporc. Parmi les objectifs pour 2035 énoncés, on retrouve, « la poursuite de la réduction de l'utilisation des antibiotiques dans les élevages en restant vigilant sur l'application des bonnes pratiques ainsi que la poursuite de la réduction de la teneur en nitrites des charcuteries en poursuivant la recherche et développement pour trouver le meilleur équilibre entre sécurité sanitaire, durée de conservation et qualités gustatives ».

Lire aussi : De combien a baissé la production française de porc en 2023 ?

Bientraitance animale

Afin « d'agir pour la bientraitance animale », Caroline Tailleur, directrice adjointe d'Inaporc détaille plusieurs objectifs à horizon 2035 dont « 50 % de truies en bâtiments liberté, 100 % des camions équipés de dispositifs spécialement adaptés pour renforcer le confort et la bientraitance des porcs pour les trajets supérieurs à 4h30, 100 % des porcs abattus dans des abattoirs ayant réalisé un diagnostic interprofession de bientraitance animale dès 2030 ».

Lire aussi : Abattoirs : pourquoi Culture Viande demande un audit obligatoire sur le bien-être animal

Des objectifs à atteindre d'ici 2035

Plusieurs objectifs sont fixés pour 2035. Cependant, « des avancées sont déjà en cours, puisque la filière porcine n'a évidemment pas attendu la mise en place d'une stratégie RSO pour débiter son processus d'adaptation aux enjeux économiques, sociétaux et environnementaux », a insisté Apolline Pissot. Pour le pilier "souveraineté alimentaire", un objectif intermédiaire est fixé à 2025 « élaborer un indicateur spécifique pour suivre l'origine du porc consommé en RHD, afin de quantifier la part du porc français servie par ce débouché, dont le poids augmente », a illustré François Valy.

Lire aussi : Affichage de l'origine des viandes en restauration : c'est désormais obligatoire pour les produits transformés

Un travail collaboratif

Pour y parvenir, un travail collaboratif a été mené. Plus de 250 acteurs régionaux ont donné leur avis. « Des parties prenantes externes à la filière » comme des représentants du ministère de l'Agriculture et de la souveraineté alimentaire mais aussi des ONG ont été consultés.

Plan Œufs 2030 : combien de nouveaux bâtiments, quelle part de l'alternatif, quelle stratégie de filière ?

Produire plus d'œufs pour répondre à la demande des consommateurs, tout en continuant le virage de la transition vers l'alternatif et en répondant aux enjeux sociétaux, voilà le plan de la filière œuf pour ces six prochaines années.

Publié le 18 juin 2024 - Par Virginie Pinson



Yves-Marie Beudet, président du CNPO, présente à la presse le plan de la filière œuf et ses objectifs pour 2030

© Virginie Pinson

224. C'est le nombre d'œufs qu'un Français a consommé en 2023, soit 24 de plus qu'il y a dix ans, un record historique. Alors que la consommation ne cesse de progresser, avec des achats des ménages en hausse de 3 % en volume en 2023 et encore de 5,2 % sur les quatre premiers mois de 2024, la production ne suit pas.

La France premier producteur d'œufs d'Europe

Certes, la France a récupéré sa place de **premier producteur européen d'œufs**, qu'elle avait perdue à cause de la grippe aviaire. Avec 14,9 milliards d'œufs l'an dernier la production française a progressé de 4 % par rapport à la catastrophique année 2022 mais reste encore en retard de 4,2 % par rapport à son niveau de 2021. « Pour 2024, les prévisions de l'Itavi sont à la stabilité, +0,1 %, mais il est possible qu'avec les remises en place on renoue avec la croissance » explique Loïc Coulombel, vice-président du CNPO, lors d'une conférence de presse.

Garantir la souveraineté en œuf

C'est pour garantir la souveraineté de la France en œuf que la filière se montre volontariste dans son plan pour l'horizon 2030, alors que les dynamiques de consommation et de production ne vont pas dans le même sens.

« Nous avons besoin de 300 nouveaux poulaillers d'ici 2030 »

« Nous avons besoin de 300 nouveaux poulaillers d'ici 2030, soit 300 millions d'euros d'investissement pour suivre le rythme de la consommation » annonce Yves-Marie Beaudet, président du CNPO.

Lire aussi : Importations d'Ukraine : le « frein d'urgence » bientôt tiré pour les œufs

Un objectif ambitieux quand on considère les freins administratifs et sociétaux à la construction de nouveaux bâtiments, et que la filière poulet de chair est tout autant volontariste. Et qui devra s'appuyer sur des jeunes éleveurs, et donc renforcer l'attractivité du métier.

« L'investissement était de 30 €/poule il y a deux ans, on est à 50 €/poules à cause de l'inflation »

Ces 300 bâtiments correspondent à six millions de poules, soit un million de places par an. Pour atteindre un tel parc, la filière attend un accompagnement des autorités pour simplifier les démarches et faciliter le financement. « L'investissement était de 30 €/poule il y a deux ans, on est à 50 €/poules à cause de l'inflation », explique Loïc Thomas, président du Snipo.

Lire aussi : « Dans le Morbihan, il n'y a pas eu un seul poulailler construit depuis deux ans »

Objectif 90 % des poules en élevages alternatifs

Autre axe majeur de ce plan, le **bien-être animal**. Le CNPO affiche un objectif de 90 % des poules en élevage alternatif (sol, plein-air ou bio) dans six ans. Les nouveaux bâtiments construits seront tous alternatifs, c'est la loi. Il faudra aussi convertir vers du sol des élevages de poules en cage, la démarche est déjà entreprise dans plusieurs régions. Des investissements à hauteur de 450 millions d'euros, selon Loïc Thomas, à raison de 30 €/poule pour convertir un bâtiment de cages vers le sol. En 2023, 73 % des poules françaises étaient élevées en élevages alternatifs, à comparer à une moyenne européenne de 40 %.

Lire aussi : Salmonelle : la filière œufs demande à l'état un accompagnement sur le vaccin

Développer un maillage territorial

« 60 % de la production d'œuf est dans l'Ouest, il faut penser à rapprocher l'œuf du consommateur et repenser le maillage territorial » avance Yves-Marie Beaudet, évoquant aussi la directive européenne sur les temps de transport qui pourrait laisser certains élevages en difficulté par rapport à la distance aux abattoirs. Autre réflexion, la mise en place d'un « corridor sanitaire », une zone de protection de 10 km autour des **couvoirs** sans nouvelles activités d'élevages, pour protéger ces derniers en cas de nouvelle épidémie de grippe aviaire.

Offrir davantage de garanties aux éleveurs

La filière souhaite garder le cap de la contractualisation, déjà largement mise en place par rapport à d'autres filières. « C'est un gage de pérennité pour les élevages, notamment bio ou Label Rouge en difficulté en ce moment », estime Yves-Marie Beaudet. « Vu le montant des investissements, les éleveurs ne se lancent pas sans un contrat sur une durée au moins aussi longue que l'amortissement » précise Loïc Thomas.

« Lancer une réflexion sur l'élargissement d'Egalim au marché de la restauration hors domicile ».

Contractualisation que le CNPO aimerait bien étendre aux grossistes, proposant « de lancer une réflexion sur l'élargissement d'Egalim au marché de la restauration hors domicile ».

Renforcer les liens au sein de la filière œufs

Le CNPO a émis le souhait de s'ouvrir à l'amont comme à l'aval, et évoque une volonté de discussion avec des associations de consommateurs. Une démarche alors que les liens entre amont et grande distribution sont assez tendus. D'une part, la filière affirme avoir ses prix de ventes, conformément à Egalim, par suite de la baisse des cours de l'aliment. Des replis pas toujours assez visibles en rayon selon certains.

Assurer un financement à l'ovosexage

De l'autre, la question de l'ovosexage est loin d'être réglé. L'accord en cours avec la grande distribution prendra fin d'ici la fin de l'année. « *L'objectif est de le pérenniser sur une durée plus longue, la renégociation est en cours* », explique Yves-Marie Beudet. Mais selon des professionnels, la grande distribution n'est pas vraiment volontariste.

Lire aussi : Combien coûte réellement l'ovosexage ?

De quoi alimenter les craintes d'une filière exposée aux distorsions de concurrence puisque seules la France et l'Allemagne ont adopté cette politique.

Ovoesexage : « Ce n'est pas à l'éleveur ou au couvoir d'assumer ces coûts »

Les deux derniers ministres de l'agriculture se sont pourtant engagés à harmoniser les règles européennes. « *Ce n'est pas à l'éleveur ou au couvoir d'assumer ces coûts* » tranche Loïc Thomas.

Lire aussi : Ovoesexage : baisse de l'indemnisation des couvoirs

Autre réflexion, demande de l'amont depuis plusieurs mois, intégrer les autres coûts de production dans les indicateurs Egalim, c'est-à-dire plus seulement l'aliment, mais aussi la main d'œuvre, les assurances et bien sur l'énergie. La encore, il faudra convaincre la GMS.

Tous les œufs marqués à la ferme à l'horizon 2025 ?

La réglementation européenne impose le marquage des œufs sur le lieu de production tout du moins le code (de 0 à 3 selon le mode d'élevage) et les lettres du pays, à compter de novembre 2024. Si, dans un premier lieu, la France a demandé une dérogation, le CNPO juge que la filière est apte à mettre rapidement en place cette nouvelle mesure réglementaire, d'ici mi-2025. « *Ce marquage du code et du pays est une garantie supplémentaire de traçabilité* » explique Yves-Marie Beudet. Les œufs destinés à la vente directe, que ce soit à la ferme ou sur les marchés ne sont pas concernés.

Les MARCHÉS

Le média de l'alimentaire

Produits laitiers : sur quels segments les ventes progressent en volumes ?

Dans un rayon encore marqué par l'inflation, les volumes vendus n'évoluent pas tous dans la même direction mais les poids lourds que sont les fromages, les yaourts et la crème restent sur une dynamique positive.

Publié le 19 juin 2024 - Par Virginie Pinson



Les ventes de desserts frais reculent encore, celles de yaourts progressent

© Virginie Pinson

Le rayon crèmerie reste tonique, avec un chiffre d'affaires en progression de 7,2 % en cumul annuel mobile du 29 mai 2023 au 26 mai 2024, par rapport à la même période de l'an dernier, selon le baromètre exclusif Circana pour les Marchés paru dans votre quotidien de ce vendredi 14 juin.

Lire aussi : Produits laitiers : « Il n'y avait jamais eu de mouvement aussi majeur vers les MDD »

Les volumes vendus de fromages progressent

Si la grande majorité des produits progresse en valeur sur cette période, c'est en partie un effet de l'inflation. Pour autant quelques catégories affichent des hausses de volumes sur un an. C'est le cas des fromages libre-service (+1 %), qui bénéficient de la bonne demande en pâtes pressées cuites (+2,4 %), en pâtes molles (+0,8 %) et toujours en fromages méditerranéens, dont les volumes progressent de 5,5 % (mozzarella, +3,2 %, pâtes fraîches salées types feta +7,1 %). Les fromages frais trouvent un équilibre (+0,2 %).

Lire aussi : Alternatives végétales et produits laitiers : une cohabitation apaisée ?

La crème toujours sur sa lancée, le beurre se tasse

Toujours en cumul annuel mobile, la crème affiche une nouvelle progression des volumes à +2,2 % tandis que le beurre se repliait de 0,9 %. Les yaourts gagnent 1 % tandis que les desserts frais se tassent de 2,5 %. A noter que la baisse est un peu moins prononcée si l'on considère le seul mois de mai (-1,6 %) indiquant peut-être un futur retour du plaisir dans les actes d'achats jusqu'ici très marqués par la prise en compte du prix.

Les MARCHÉS

Le média de l'alimentaire

« Le bio consommé en France est principalement made in France »

Les produits bio consommés en France sont, pour une grande partie, issus de l'agriculture française. Il reste néanmoins des marges de progrès, avec des filières bio à consolider en France.

Publié le 13 juin 2024 - Par Sheila Kolani



25 % de produits bio importés pourraient être substituables, produits en France

© Virginie Pinson

« Concernant la **souveraineté alimentaire**, le **bio** consommé en **France** est principalement made in France. On retrouve bien notre place de leader européen en surface bio qui se retrouve dans notre balance commerciale », se réjouit Laure Verdeau, directrice de l'Agence Bio à l'occasion d'une conférence de presse à Reims jeudi 13 juin.

Lire aussi : Bio : « Il faut se mobiliser pour arrêter la baisse des assortiments ! »

Des importations bio en baisse

« Nos **importations** baissent régulièrement jusqu'à ne représenter que 29 % de notre consommation en bio. Nous sommes passés de 2,4 milliards d'euros en 2022 à 2,35 milliards d'euros en 2023 », constate la directrice de l'Agence Bio. « Ce qui veut dire qu'il y a beaucoup plus d'autonomie en bio », ajoute-t-elle.

« Il y a beaucoup plus d'autonomie en bio »

La majorité (75%) des produits bio importés sur le territoire français sont "exotiques", il s'agit de la banane, du thé, du café ou encore du sucre de canne. Nos importations concernent aussi les produits "nordiques" type saumon ou encore des produits "méditerranéens" comme la ratatouille et l'huile d'olive.

Lire aussi : Crise du bio : les importations de l'UE reculent

Faciliter la création de filières bio en France

« 25 % de produits bio importés pourraient donc être substituables, produits en France », reconnaît Laure Verdeau. « L'Agence bio a été dotée de 18 millions d'euros pour financer des projets de filières bio made in France pour éviter que des flocons d'avoine soient transformés en Allemagne et reviennent dans les mueslis français », explique la directrice de l'Agence Bio.

Lire aussi : Crise du bio : « Nous sommes beaucoup trop dépendant de la consommation à domicile »

Le bio réduit le déficit commercial selon l'Agence bio

« **Chaque bouchée mangée en bio (...) c'est un déficit commercial d'engrais azoté qui se résorbe** »,

« On renforce notre autonomie dans la balance commerciale. Par exemple, on importe des engrais azotés, ceux-là même qui sont interdits en bio. Pour 1,5 milliard d'euros de déficit commercial. Chaque bouchée mangée en bio, chaque hectare qui passe en bio c'est un déficit commercial d'engrais azoté qui se résorbe », conclut Laure Verdeau.

Lire aussi : Souveraineté alimentaire : sur le bio, le compte n'y est pas

Les **MARCHÉS**

Le média de l'alimentaire

La restauration pèse près d'1/4 du chiffre d'affaires des PME-ETI de l'alimentaire

La Feef présente son second baromètre des relations entre PME-ETI et restauration hors foyer, un débouché crucial pour ces entreprises.

Publié le 19 juin 2024 - Par Virginie Pinson



9 entreprises PME-ETI sur 10 se disent prêtes à développer leur CA vers la RHD
© Généré par l'IA

23 %, c'est la part du chiffre d'affaires des **PME-ETI de l'alimentaire** qui est liée à la restauration commerciale, selon le baromètre annuel de la Feef. ¹

Qui sont les meilleurs clients de la RHD ?

Un débouché crucial puisque 9 entreprises sur 10 se disent prêtes à développer leur CA vers la RHD, malgré le manque de ressources humaines dédiées en interne, et la complexité du circuit (la relation tripartite). En moyenne, ces opérateurs travaillent avec 7,6 opérateurs de la RHD. Parmi les 10 premiers avec lesquels les répondants réalisent le plus de CA, on note, dans l'ordre, METRO, Transgourmet, PROMOCASH, Sysco et Pomona. Compass Group et Sodexo France sont évalués comme les meilleurs clients dans la qualité de la relation commerciale avec les PME-ETI répondantes.

Des négociations commerciales « décevantes »

La Feef indique que « lors des négociations commerciales 2024, les entreprises ont obtenu seulement 30% de leur demande de hausse de tarif. En moyenne, le tarif adressé était de +3.4% et la contractualisation n'était que de 1% ».

¹ L'étude a été réalisée du 26 février au 16 avril 2024 auprès des adhérents de la FEEF sur un échantillon composé à 54% de PME, 34% d'ETI et 7% de TPE

TROISIEME PARTIE : L'ACTUALITE TECHNIQUE, JURIDIQUE & REGLEMENTAIRE

L'Officiel
des transporteurs

Grèves portuaires : alerte sur les conséquences pour le TRM



Les grèves menées par des travailleurs portuaires depuis plusieurs semaines pourraient se prolonger jusqu'à fin juin. Un mouvement de cette ampleur aurait des conséquences déléteres pour l'économie des acteurs du TRM selon les organisations professionnelles du secteur.

Le 5 juin, l'Union TLF, l'OTRE et la FNTR ont averti les pouvoirs publics sur les conséquences potentielles d'un mouvement de blocage sur les ports français prolongé jusqu'à fin juin. Depuis plusieurs semaines, des grèves de travailleurs portuaires ont lieu notamment sur les ports du Havre (76), de Marseille-Fos (13), de Rouen (76), de Bordeaux (33) et de Nantes-Saint-Nazaire (44). Les fédérations rappellent dans leur communiqué commun que les transporteurs routiers et les commissionnaires sont directement atteints par ce mouvement.

Des impacts à court et long terme

En effet, elles indiquent qu'il faut « *près d'une semaine à un transporteur pour obtenir un rendez-vous sur les terminaux portuaires à Marseille et au Havre* ». En outre, l'immobilisation des marchandises sur les terminaux engendre des frais de stationnement, environ 230 euros pour un conteneur immobilisé sept jours.

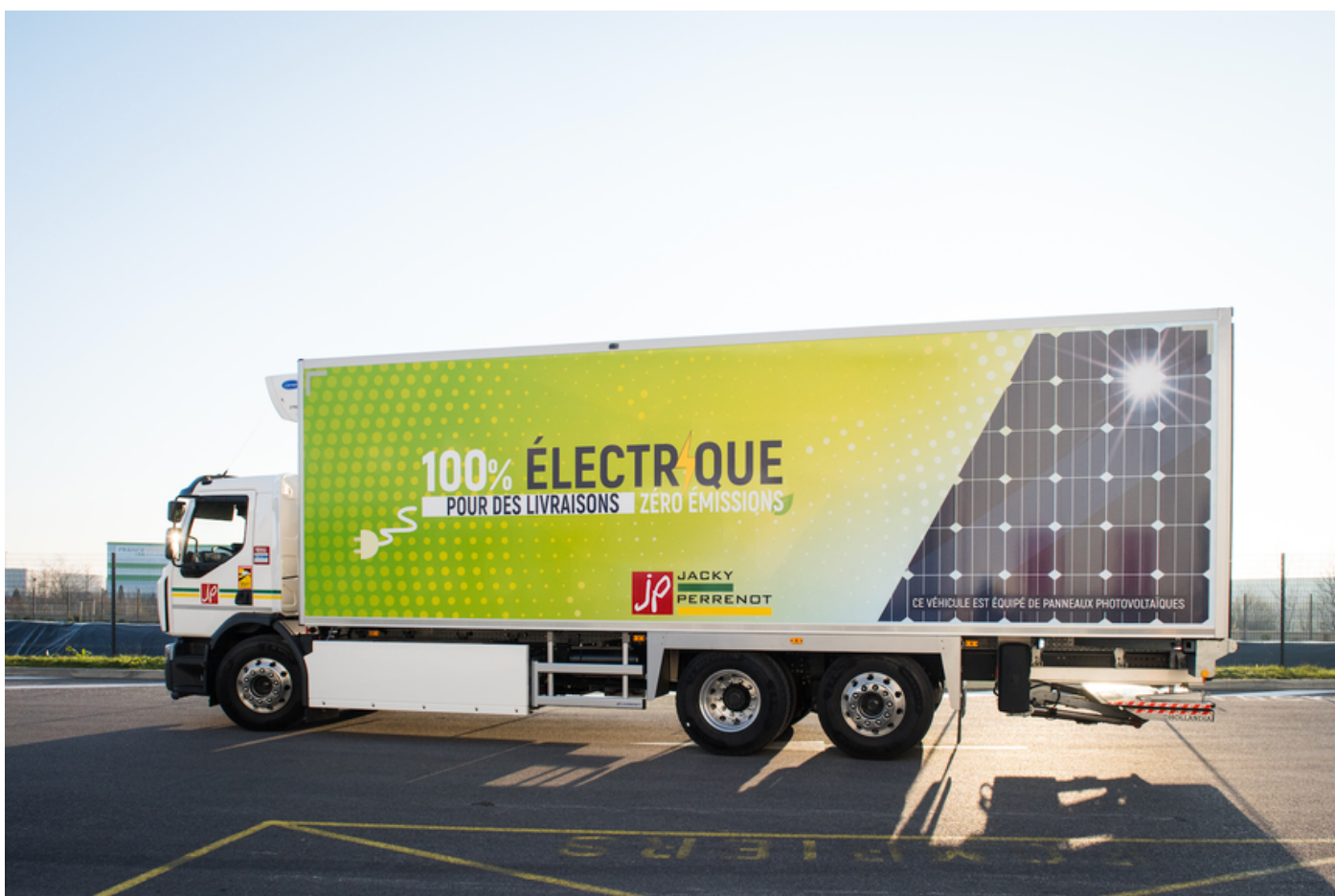
À plus long terme, ce mouvement pourrait avoir des conséquences d'attractivité de la France sur le plan européen. « *Les mouvements associés à la réforme des retraites avaient déjà fragilisé l'attractivité des ports français au début de l'année 2023, dans un contexte global de faible demande. Ce nouvel épisode de grèves désorganise l'ensemble de la chaîne logistique française, avec un risque accru de détournement des flux de marchandises au détriment de nos ports, outils essentiels à la balance commerciale de la France. Nous sommes inquiets d'un durcissement des grèves, qui pourraient compromettre la pérennité des emplois liés aux activités portuaires et logistiques* » prévient Joël Glusman, Président de TLF Overseas.

Par conséquent, les flux logistiques pourraient se détourner vers les autres ports européens comme Anvers (Belgique), Gênes (Italie), Rotterdam (Pays-Bas) ou Barcelone (Espagne). Des conséquences délétères « *arrivent au pire moment car l'activité de transport de conteneurs commençait seulement à reprendre après de nombreuses crises récentes, mettant en péril la pérennité de nombreuses entreprises* », indiquent les organisations patronales.

Appel au déploiement d'actions résolues

À la vue de cette situation, l'Union TLF, l'OTRE et la FNTR demandent à agir rapidement afin d'obtenir un rétablissement du bon fonctionnement de la chaîne logistique et des flux de marchandises via les ports français. En outre, elles incitent à la limitation des surcoûts pour les acteurs de la chaîne logistique liés en particulier à l'extension significative des frais de détention et surestaries et des frais de stationnement, la suspension des frais d'annulation de rendez-vous sur les terminaux portuaires. Pour les entreprises fragilisées par ce mouvement, les fédérations préconisent l'adoption de mesures de soutien, telles que des annulations de charges fiscales et sociales ou la création d'un fonds de soutien dédié. Enfin, elles appellent à la mise en œuvre de mesures immédiates telles que la mise en place de moyens supplémentaires (matériel, personnel) et la levée des interdictions de circulation les prochains week-ends.

Poids-lourds électriques : 130 M€ d'aides publiques annoncées



L'Ademe a publié le 12 juin le détail des aides pour accompagner les PME du TRM à l'acquisition ou à la location de poids-lourds électriques. Elle a ensuite précisé le calendrier d'attribution des aides de 110M€ supplémentaires.

Le 13 juin, lors du webinaire de présentation des aides à l'acquisition de poids-lourds électriques, l'Agence pour la maîtrise de l'énergie (Ademe) a annoncé la suite du calendrier d'attribution des aides pour les poids-lourds électriques. 130M€ au total (110 M€ restants) pour le programme E-Trans, dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie. Un appel à projets (AAP) sera ouvert au mois d'août, avec un budget de 110 M€ : 95 M€ pour les poids lourds, 10 M€ pour les autobus et navettes urbaines et 5 M€ pour les autocars. Cet AAP sera clôturé courant octobre 2024, avec annonce des lauréats fin 2024.

Cette annonce fait suite à l'ouverture d'une première enveloppe de 20M€, qui vise à soutenir le déploiement de la mobilité électrique pour les véhicules lourds, « pour décarboner les principaux flux ou axes de transport routier de marchandises et les zones denses et/ou à faible émissions de mobilité (ZFE-m). » L'acquisition de poids-lourds électriques représente, pour les petites et moyennes entreprises du secteur du TRM, un coût important. Pour y faire face, l'Ademe propose un dispositif d'aide qui concerne différents cas de figure : achat, retrofit ou location longue durée.

Date de clôture pour l'enveloppe de 20M€ : le 19 août prochain

La date de clôture de la première partie du dispositif est fixée au 19 août 2024 à 17h, sous réserve que les 20M€ de crédits n'aient pas été entièrement consommés. D'ici là, les candidats doivent déposer un dossier de demande d'aide via la plateforme agirpourlatransition.ademe.fr.

Sont éligibles à cette aide les entreprises de moins de 250 salariés, dont le CA annuel n'excède pas 50M€ ou dont le bilan n'excède pas les 43M€. Les véhicules éligibles sont ceux 100% électriques à batterie des catégories N2 et N3 dont le PTAC est supérieur ou égal à 7,5t. Que ce soit pour l'acquisition ou la LLD, « un taux d'aide de 50% maximum sera appliqué sur les surcoûts éligibles, avec un plafond d'aide à : 20 000€ par véhicule de catégorie N2, 65 000€ par catégorie de véhicule N3 non tracteur routier, 90 000€ par tracteur routier de catégorie N3. »

Espagne : une nouvelle étape pour le transport international



Crédit photo Daniel Solano

Décarboner l'activité, faire face à la pénurie de conducteurs tout en assurant la viabilité économique des entreprises. Organisée à Bilbao les 13 et 14 juin, la 47e assemblée générale d'ASTIC (association des transporteurs espagnols qui travaillent à l'international) a montré qu'une nouvelle étape était bel et bien engagée pour les entreprises du secteur.

« Les roues du changement ». Le slogan de l'AG, tenue le 13 juin, qui a été suivie le lendemain d'un Forum des entreprises du transport, résumait bien l'état d'esprit des organisateurs. Ces deux jours ont été l'occasion de passer en revue les défis auxquels le secteur est confronté mais aussi d'analyser les solutions possibles. En matière de décarbonation, le président d'ASTIC, Marcos Basante, a critiqué l'« avalanche des normes européennes » et estimé que « la réduction de 90% des émissions d'ici 2040 voulue par l'Union européenne représentait une « ambition disproportionnée ». D'autant que l'entrée du TRM dans le système d'échange des droits d'émission (ETS) à partir de 2027, sans possibilité de compensation, représentera « une augmentation des coûts brutale ».

Pas de camion électrique à l'international

ASTIC, comme les autres organisations du TRM espagnol, plaide pour la neutralité technologique et la combinaison des énergies disponibles alors que le ministère pour la Transition écologique ne jure que par l'électrification. Juan Carlos León, Electromobility Sales Manager chez Volvo, a reconnu que le camion électrique « n'a pas de sens pour le transport international ». La compagnie pétrolière Cepsa souhaite créer un réseau de borne de recharge ultra-rapides dans ses stations-services en Espagne mais parie également sur les biocarburants. Elle a démarré, en février 2024, la construction d'une deuxième usine à Huelva qui va doubler la capacité de production (un million de tonnes par an au total). L'Espagne compte actuellement plus de 200 stations-services qui fournissent du HVO. Mais encore faut-il qu'il y en ait suffisamment dans le reste de l'Europe...

Triplement en vue du déficit de conducteurs

Le deuxième défi est celui de la pénurie de conducteurs avec 30 000 postes vacants, un chiffre qui pourrait exploser au cours des prochaines années (116 000 en 2028 selon l'IRU). Il y a désormais un début de consensus dans la profession sur le fait qu'une hausse des rémunérations ne suffira pas pour attirer les candidats. D'où la nécessité d'agir sur la formation, les conditions de travail et l'image de la profession. ASTIC, en tant que membre de l'IRU, et Transprime, association espagnole de chargeurs membre de l'European Shippers Council (ESC), ont lancé, au printemps 2023, l'initiative « Le conducteur devant » qui vise à améliorer les conditions de travail, notamment dans les lieux de chargement et de déchargement des marchandises, par le biais de la Certification de chargeur responsable (CCR). À ce jour deux sociétés ont obtenu cette certification : Carbueros Metálicos, filiale du groupe Air Liquide, et Freixenet.

L'e-CMR en 2026

La digitalisation a également été évoquée car les transporteurs internationaux « ont le chromosome digital dans leur ADN » selon Marcos Basante. ASTIC a été un pionnier en Espagne en matière d'implantation de l'e-CMR. L'obligation de son déploiement à partir de janvier 2026, en discussion actuellement au parlement espagnol, est particulièrement bien accueillie.

L'association a annoncé la création prochaine d'un Forum de l'Innovation dans le cadre d'une collaboration avec le Forum de la Logistique. « L'objectif est de promouvoir des projets innovants pour la transformation digitale du secteur à partir du master de transport international que nous avons mis en place en 2018. Chaque année, des projets innovants de grand intérêt voient le jour, » affirme Ramón Valdivia, vice-président exécutif d'ASTIC.

Dossiers transports de l'UE : report des travaux sur les méga- camions



Le 18 juin s'est tenu un Conseil des ministres européens des transports, au cours duquel a notamment été acté un report des travaux sur les méga-camions. Mais d'autres dossiers transports sont inscrits au calendrier de l'Europe, on fait le point.

« Le verdissement des transports doit passer par un soutien clair au fret ferroviaire et fluvial plutôt que par la libéralisation incontrôlée des méga-camions en Europe. Grâce à l'action de la France aux côtés d'autres pays comme l'Allemagne nous sommes parvenus à faire entendre cette vision et je m'en félicite », a déclaré Patrice Vergriete, ministre délégué aux Transports.

Au cours d'un Conseil des ministres européens des transports qui s'est déroulé le 18 juin, trois orientations générales ont été adoptées : sur l'Agence européenne pour la sécurité maritime, les services d'information fluviale et les capacités de l'infrastructure ferroviaire. Suite au Conseil, les travaux sur la révision des directives sur les poids et dimensions de PL ont été reportés. Le Ministre des transports a exprimé son opposition aux projets de texte : « Il a notamment plaidé pour que l'Europe soutienne en priorité les transports décarbonés et le report modal vers les modes de transport les plus vertueux. Dans ce cadre, le Ministre a rappelé l'importance pour les Etats membres de pouvoir maîtriser, sur leur territoire, la

circulation internationale des « méga-camions », aux dimensions ou poids très importants. Ces mesures sont essentielles pour favoriser le fret ferroviaire et fluvial, protéger les infrastructures routières et garantir une meilleure sécurité sur les routes », indique le communiqué du Ministère.

Quels autres dossiers transport attendent l'Europe ?

Les nouveaux députés vont donc travailler sur ce paquet « verdissement du fret » (qui comprend la modification de la directive « poids et dimensions » et de la directive « transport combiné »). Parmi les autres dossiers, la modification de la directive « Permis de conduire » (conduite accompagnée dès 17 ans, début de reconnaissance des CPC avec les conducteurs d'États tiers) qui sera l'un des premiers textes étudié par les élus du Parlement. Plus tard arrivera la proposition de modification de la directive « Formation des conducteurs ».

[Autre sujet dont nous nous étions fait l'écho : la révision du règlement relatif au bien-être des animaux vivants durant le transport.](#) La FNTR indique sur ce point : « Nous défendons un texte qui prendra en compte la responsabilité des différents acteurs du transport des animaux vivants (et pas seulement limitée au transport), un transport adapté en fonction des espèces animales déplacées, une formation harmonisée des conducteurs ainsi que des contrôles harmonisés à travers l'Europe. » Puis à l'automne un nouveau paquet de mesures sur le contrôle technique est annoncé.